

Mounia Meslem l'a annoncé

Vers une augmentation de la pension des handicapés

Page 4

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3910 - Mercredi 29 juin 2016 - Prix : 10 DA

Pour accéder aux 28 000 postes d'enseignants

Près de 150 000 candidats à l'oral début juillet

Page 4

Programmation expéditive des projets de loi à l'APN

Le président de la commission juridique ne voit pas de problème !

Page 3

Un procès peut en entraîner un autre

Par Mohamed Habili

Dans le cas, fort probable, où la justice se prononce pour l'annulation de la transaction, non seulement passée mais déjà consommée, entre le groupe El Khabar et la filiale Nessprod de Cevital, quelles pourront bien être les suites de ce cas à nul autre pareil ? Ne nous intéressons pas pour le moment à l'éventualité d'un appel de la décision par la partie perdante, du moment que dans ce genre d'affaire, nous a-t-on du moins expliqué, cet acte de procédure n'est pas suspensif. Le bon sens voudrait que tout redevienne comme avant que la transaction n'ait eu lieu. Le groupe El Khabar tout entier devrait changer de mains, en sens inverse de la première fois, passant des mains de ses repreneurs à celles de ses premiers propriétaires, ceux-là mêmes qui l'ont fondé et fait ce qu'il est maintenant. Seulement il n'y a pas que l'objet de la transaction qui devrait dans ce scénario changer de propriétaire, mais également l'argent qu'il aura coûté, estimé à la bagatelle de 400 milliards de centimes, d'après certaines indiscretions, et qui sont d'ores et déjà dans la poche des vendeurs. Mais le bon sens pourrait bien avoir tort dans ce cas d'espèce. Autant, en effet, la première moitié de l'opération va de soi, d'autant que dans notre hypothèse elle est fondée sur une décision de justice, autant la deuxième moitié, sa contrepartie, pourrait poser quelques difficultés au moment de sa réalisation.

Suite en page 3

Chaînes TV exerçant de manière illégale Dernière mise en demeure de Grine aux télévisions hors-la-loi



Le ministère de la Communication a mis en demeure, mardi, pour la dernière fois, les chaînes de télévision exploitant un service de communication audiovisuel de «manière illégale» en Algérie, «en infraction des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière».

Page 2

Sûreté de la wilaya d'Alger Saisi de 1 kg de cocaïne «pure»

Page 3



Veillées du ramadhan

Vibrant hommage rendu à Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria



Page 13

Droits de l'Homme Persistance des violences à l'égard des femmes

LES DIFFÉRENTES initiatives prises par le gouvernement pour lutter contre les violences à l'égard des femmes n'ont pu mettre un terme à ce fléau qui continue à «perdurer» et à s'«intensifier», a indiqué la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme (Cncppdh) dans son rapport annuel. «Malgré les différentes initiatives gouvernementales et de la société pour lutter contre les violences faites aux femmes, ce fléau continue de perdurer et de s'intensifier comme le démontrent les chiffres et statistiques de l'année 2015», lit-on dans le rapport dont l'APS a obtenu une copie. La commission fait état, à ce propos, de l'augmentation des violences par rapport à l'année 2014 qui a enregistré 6 983 contre 9 663 cas en 2015, signale-t-on. Le rapport relève, dans ce sens, que «9 663 cas de femmes ont été enregistrés par les services de la Sécurité nationale, dont 6 891 cas de violences physiques, suivis de mauvais traitements avec 2 333 cas, les violences sexuelles avec 282 cas dont 10 cas d'inceste, 119 cas de harcèlement sexuel, 34 cas ont été victimes d'homicides et, enfin, 4 cas de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort».

Concernant la situation familiale des victimes, la Commission rapporte que sur les «9 663 cas enregistrés par la DGSN, 5 423 cas sont des femmes mariées, 2 549 victimes sont célibataires, 1 051 cas sont des femmes divorcées et 575 cas sont des femmes veuves». Cependant, selon la Cncppdh, ce type de violence demeure, dans la sphère privée, «largement invisible», estimant que les raisons de ce faible taux de signalement sont multiples. Il s'agit, entre autres, des contraintes socioculturelles qui contribuent «grandement» à dissuader les femmes, note le rapport de la Cncppdh, de signaler les violences à leur rencontre, en particulier celles se produisant au sein du foyer. Autre raison du non signalement des violences est la méconnaissance des victimes de leurs droits à la protection et à des voies de recours en vertu de la législation en vigueur.

Pour une loi d'indemnisation du préjudice

Pour ce faire, la commission de Farouk Ksentini recommande notamment l'élargissement de la notion de violences conjugales aux termes de violences domestiques, l'adoption d'une loi-cadre permettant de traiter des spécificités du problème des violences à l'égard des femmes. Une loi qui accorde une indemnisation, une réparation du préjudice, un accompagnement et une assistance appropriés, explique le rapport.

N. O.

Pour accéder aux 28 000 postes d'enseignants

Près de 150 000 candidats à l'oral début juillet

■ 148 689 candidats, sur les 677 856 qui ont pris part au concours de recrutement de 28 000 enseignants, ont réussi à passer avec succès cette première étape de l'examen.

Par Meriem Benchaouia

Le conseiller de la ministre de l'Education nationale, Mohamed Chaïb Draa Ettani, qui intervenait hier matin sur les ondes de la Radio nationale, a affirmé que les postulants ayant passé cette épreuve doivent, par la suite, s'astreindre à des épreuves orales, prévues pour se dérouler les 2 et 3 juillet prochain. En effet, le représentant du ministère de l'Education a précisé que c'est à l'issue de ce dernier examen que «seront finalement retenus les 28 075 candidats aptes à pouvoir enseigner». «Celui-ci va porter sur les capacités des demandeurs en matière d'analyse, de synthèse, de communication et de la perception que chacun parmi eux a du métier d'enseignant», a-t-il assuré. Selon lui, parmi ceux qui ont pris part au premier examen, 112 396 n'ayant aucune expérience professionnelle dans l'enseignement, ont passé la première phase avec succès, tout comme, les 36 293 autres qui en sont dotés. «Aussi, les 148 689 candidats retenus figurent parmi les meilleurs de ceux ayant postulé au poste d'enseignant et que c'est parmi eux que seront finalement retenus, lors d'un concours, ceux considérés comme les plus aptes à rejoindre le corps de l'éducation pour en relever le niveau», a encore soutenu Mohamed Chaïb Draa Ettani. Un taux global de réussite de 25% paraît dérisoire, mais au regard du nombre des inscrits à distance (avant confirmation, dépôt et



validation des dossiers) qui est de 1 971 963, et du nombre de postes à pourvoir, le taux paraît appréciable. A noter qu'il a été enregistré quelque 81 929 candidats absents. Après l'organisation de cette méthode de recrutement, le représentant du ministère de l'Education a relevé que les futurs professeurs seront progressivement recrutés après avoir été préalablement formés dans des instituts de formation «dont une vingtaine a pu être récupérée» à ce jour. L'objectif est de disposer d'un organisme similaire dans chaque wilaya, «afin que nul ne puisse prétendre enseigner s'il n'est pas passé par une formation spécialisée». Il

a ajouté que les résultats définitifs de cette opération, qui va permettre le recrutement de 28 000 enseignants dans les trois paliers de l'éducation, seront affichés le 7 juillet. Le même responsable a affirmé que l'opération «s'est déroulée dans la transparence et l'équité comme s'il s'agissait des épreuves du baccalauréat», promettant des conditions similaires durant l'étape du concours oral. L'intervenant a mis également en évidence le souci de la tutelle de parvenir à un recrutement de «qualité». Pour rappel, près d'un million de candidats passent le concours de recrutement d'enseignants. Le nombre des candi-

dates diplômés universitaires s'élève à 971 964 candidats, dont 35 000 enseignants contractuels. Les candidats sont repartis sur 1 974 centres d'examen. Les postes budgétaires ouverts selon les paliers sont repartis comme suit : 17 595 postes pour le cycle primaire, 7 497 postes pour le cycle moyen et 2 983 postes pour le secondaire. Le concours a été ouvert cette année à 28 nouvelles spécialités dont les sciences politiques, sciences de la communication et droit, en plus des filières scientifiques et certaines filières en biologie et l'informatique.

M. B.

Mounia Meslem l'a annoncé

Vers une augmentation de la pension des handicapés

Afin d'améliorer au mieux les conditions des personnes handicapées, la ministre de la Solidarité nationale, Mounia Meslem, a fait part, lundi dernier, à Boumerdès, d'une éventuelle augmentation de la pension destinée à cette catégorie de personnes aux besoins spécifiques. Cette bonne nouvelle annoncée par la ministre, une fois mise en vigueur, ne peut qu'apporter un regain de soulagement pour ces derniers, compte tenu de leur condition sociale qui reste toujours difficile à vivre. La mesure vient toutefois, selon M^{me} Meslem, après l'amélioration de la situation financière du pays. A ce propos, dans une déclaration à la presse, en marge de la visite d'inspection qu'elle a effectuée dans la wilaya de Boumerdès, M^{me} Meslem a précisé que depuis qu'elle était à la tête du ministère de la Solidarité nationale, en 2014, elle a adressé une demande au ministère des Finances afin de revoir à la hausse la pension réservée aux personnes handicapées, néanmoins à cause de la crise économique que connaît le pays, celle-ci a fait retarder la démarche, a-t-elle dit. A cet effet, il est à rappeler que la pension versée actuellement chaque mois par l'Etat aux citoyens handicapés est de 4 000 Da. Une somme largement insuffisante, voire déplo-

rable pour subvenir à leurs besoins. C'est d'ailleurs loin même pour survivre, et ce, vu l'inexistence de tout pouvoir d'achat des classes moyennes en Algérie ainsi que de la dévaluation constante du dinar. C'est état de fait est sans doute l'une des raisons principales poussant la tutelle à réagir en mettant en étude l'augmentation de la pension pour handicapés. De ce fait, le gouvernement, toujours selon les propos de la ministre, accorde toutefois un intérêt particulier au soutien des catégories vulnérables en dépit de la crise économique. «En plus de l'assistance financière, les personnes aux besoins spécifiques bénéficient de plusieurs autres avantages tels la gratuité des transports et l'accès aux chaises roulantes», a-t-elle rappelé. Sur ce point justement, M^{me} Meslem n'a pas manqué d'appeler, à cette occasion, les opérateurs économiques et les chefs d'entreprise à œuvrer à l'insertion de cette catégorie de personnes dans le marché du travail. Par ailleurs, concernant le nombre exact relevant d'un besoin social d'une manière générale, M^{me} Meslem a affirmé qu'il n'y avait pas de statistiques précises sur le nombre de nécessiteux en Algérie. D'après la ministre de la Solidarité, la raison revient à l'absence d'une définition

claire de la personne démunie. Un aspect, d'ailleurs, qui fait l'objet d'une réflexion de la part d'un groupe d'experts et de spécialistes, selon elle. Evoquant, par ailleurs, l'action de solidarité durant le mois de ramadhan, M^{me} Meslem l'a qualifiée de succès. Pour preuve, celle-ci a rappelé que cette année près de 3 millions de colis alimentaires ont été distribués, soit environ la moitié du quota distribué l'année dernière. «Cela dénote la générosité du gouvernement et non la hausse des familles nécessiteuses», a-t-elle expliqué. A cet effet, il est à signaler qu'au vu de cette visite, la ministre a procédé à la mise en service de l'annexe de Dar-Errahma de la commune de Naciria, en plus de l'inauguration du centre de pédopsychiatrie pour handicapés mentaux à Thénia. Une fois sur place, M^{me} Meslem a insisté sur la nécessité de réserver une classe spéciale pour les enfants autistes. C'est dans le même sens, justement, que la ministre a eu des entretiens avec nombre de présidents d'associations et hommes d'affaires qui ont exprimé leur disponibilité d'aider les handicapés. L'accès au marché du travail a été la priorité lors de cette entrevue.

Yacine Djadel

Programmation expéditive des projets de loi à l'APN

Le président de la commission juridique ne voit pas de problème !

■ Le président de la commission juridique à l'APN, Amar Djilali, a tenté hier dans un point de presse animé au siège de la chambre basse du Parlement, de justifier la programmation expéditive des projets de loi à l'Assemblée malgré l'absence flagrante des députés durant plusieurs plénières.

Par Nacera Chennafi

Pour M. Djilali, il y a des projets de loi à caractère urgent et selon lui le gouvernement a le droit de défendre ce caractère d'urgence et soumettre à l'Assemblée ces textes. Quels sont ces textes d'urgence ? Le président de la Commission des affaires juridiques répond : il s'agit de projet de loi portant fonctionnement du Parlement et qui régit la relation avec le gouvernement, le projet de loi portant code électoral et le nouveau texte relatif à la haute instance de surveillance des élections. Tous ces textes découlent de la dernière révision constitutionnelle.

Pour le premier, il explique que son urgence découle du fait que le projet de loi concerne le règlement intérieur de l'Assemblée, notamment la consécration d'une unique session du Parlement d'au moins 10 mois. Pour M. Djilali, les gens ne savaient pas comment ouvrir cette session.

S'agissant des deux autres textes, à savoir le projet de loi portant code électoral et le nouveau texte relatif à la haute instance de surveillance des élections, il explique que ces deux aussi ont un caractère d'urgence vu leur lien avec les prochains rendez-vous électoraux, à savoir les élections et les législatives de 2017. «2017 sera une année électorale par excellence avec la tenue des élections locales et législatives. Il est impératif d'adapter la législation avec les nouvelles dispositions prévues par la Constitution», a-t-il dit.

A comprendre que les autres projets de loi, dont le code d'investissement, la vente aux enchères, la réglementation du budget de 2013 et les deux textes portant sur l'obligation de réserve pour les militaires n'ont pas un caractère urgent. Mais ces textes ont été programmés



dans une seule plénière de vote.

Le responsable a été interrogé sur l'objectif de ce point de presse en ce moment alors que sa commission est en plein travail. Il répondra : «Je suis venu éclairer l'opinion publique». «Je veux aussi faire passer un message, on travaille en direct et non sous la table», a-t-il ajouté alors que selon lui : «Il y a des rumeurs et de fausses lectures, rapportées par la presse». La programmation des plénières et réunion des commissions durant le mois sacré n'est pas un problème, selon M. Djilali. «On a travaillé durant le ramadhan l'année précédente». Le responsable ne donne pas d'importance aux plénières quasiment vides, l'absence de quorum enregistré jeudi dernier qui a imposé le report de la plénière de vote, ni ce qui s'est passé durant la plénière de mardi dernier dans l'après-midi consacrée au vote du projet de loi régissant la relation entre le Parlement et le gouvernement. Cette séance a connu le retrait des groupes parlementaire du Parti des travailleurs, l'Alliance verte et les députés d'Aldala sachant que le

FFS boycotte la séance. Tous ont dénoncé l'absence de quorum surtout quand il s'agit d'une loi organique.

Interrogé sur cet incident, le député avance un chiffre de «276 députés présents», «sachant que l'opposition a avancé le chiffre de 116 présents». Le président de l'APN avait souligné que le nombre des votants (en comptant le vote par procuration) était de 274. Pour rappel, dans la séance de la matinée, le président de l'APN, Larbi Ould Khelifa, avait annoncé une présence de 243 députés et 23 procurations. L'article 141 de la Constitution exige le vote de 232 députés par oui en faveur d'un projet de loi organique.

Pour le président de la commission des affaires juridiques, «le député ne peut pas rester des heures assis durant le ramadhan, il a le droit de bouger», donc, on ne sait pas si les députés ont préféré bouger au moment de vote.

En réponse à une question sur le fait que sa commission aurait subi des pressions pour les amendements de l'opposition, M. Djilali dira : «La commis-

sion examine actuellement 98 amendements proposés sur le projet du code électoral». Il justifie le fait que cette commission n'a pas proposé des amendements dans le rapport initial dans le souci de laisser les députés s'exprimer et proposer leurs amendements pour avoir une vision plus large. Dans ce cadre, il a indiqué concernant le projet de loi portant code électoral que 96 amendements ont été proposés, dont 18 concernent les deux articles controversés, 94 et 73, qui conditionnent la participation des partis aux prochaines élections, à l'obtention de 4% des suffrages exprimés lors des élections précédentes. Le président de la commission refuse de faire un commentaire sur les négociations et tractations menées entre les députés d'Aldala et ceux du FLN pour supprimer ces deux articles. Mais à comprendre que l'APN se dirige vers la suppression de cette disposition, alors que les députés du vieux parti avaient défendu lors des débats les deux articles et certains ont même parlé de nettoyage de la scène politique. **N. C.**

LA QUESTION DU JOUR

Un procès peut en entraîner un autre

suite de la page Une

Il ne semble pas, en effet, que les premiers propriétaires aient grande envie de revenir à leur première situation. C'est-à-dire de redevenir les seuls propriétaires de ce qui à leurs yeux est déjà la propriété d'une autre partie, de celle-là même à qui ils ont vendu. A en juger par les déclarations du directeur du groupe, en réaction à la première décision de justice de geler la transaction, celle-ci ne peut pas être appliquée pour la bonne raison qu'elle est sans objet, la maison (traduire : la transaction) ayant été déjà entièrement menée à son terme et dans les règles de l'art, sans possibilité aucune de la défaire. Au moment où ces propos sont intervenus, on a tout naturellement supposé qu'ils étaient adressés à la partie s'étant opposée à la transaction, avec le succès que l'on sait. Ils résonnent un peu différemment aujourd'hui que se profile une annulation pure et simple de la transaction. Ils peuvent vouloir dire que pour les vendeurs il n'est pas question de reprendre leur bien, qu'on peut toujours d'autorité le leur attribuer, mais que personne ne pourra les forcer à se réapproprier effectivement quelque chose qu'ils ont cédé à autrui, et dont de toute façon ils ne veulent plus. Ce qui peut se traduire facilement par le refus catégorique de rendre l'argent à l'acheteur. Bien entendu, ce n'est à ce stade qu'une lecture de déclarations faites à chaud, et sans que leurs auteurs aient peut-être conscience de toutes leurs implications. Mais enfin, on ne peut exclure que la suite des événements la conforte plutôt qu'elle ne l'infirmes. Supposons que ce soit le cas, c'est-à-dire que les premiers propriétaires d'El Khabar refusent tout net de reprendre leurs actions, ce qui entraîne qu'il n'entre pas dans leur intention de rendre son argent au reprenneur, n'est-ce pas qu'on risque de se trouver devant un développement tout à fait inattendu, en forme d'une deuxième affaire mettant aux prises celle-là les anciens et les nouveaux propriétaires ? En clair, Nessprod versus El Khabar, le premier voulant récupérer son argent, dans l'impossibilité où il se trouve de prendre possession de ce qu'il a acheté au prix fort, et le second refusant de le lui rendre, estimant pour sa part qu'il n'est en rien responsable de cette conclusion. **M. H.**

Sûreté de la wilaya d'Alger Saisi de 1 kg de cocaïne «pure»

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont procédé cette semaine au niveau de la circonscription de Baraki à la saisie d'un kg de cocaïne «pure» et à l'arrestation de quatre individus dont une femme pour «importation et trafic de drogues dures», a indiqué mardi à Alger le chef de sûreté de la circonscription de Baraki, le commissaire de police Khaled Mniï.

Le commissaire de police a ajouté dans une déclaration à la presse à l'issue de la présentation des drogues saisies et des individus arrêtés que les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont pu mettre hors d'état de nuire ce groupe criminel et saisi 1 kg de

cocaïne «pure». Ils ont également procédé à la saisie d'armes de sixième catégorie (épées et détonateurs électriques...) et deux véhicules utilisés par les malfaiteurs.

Il a souligné que les individus arrêtés, des repris de justice âgés entre 22 et 36 ans, ont été présentés devant les juridictions compétentes, précisant que le premier individu a été arrêté à Baraki et les trois autres à Alger-Centre. Concernant la quantité de cocaïne «pure» saisie (1 kg), il en sera extrait 10 à 15 kg de cocaïne après addition d'autres substances comme le «Paracétamol», a expliqué le commissaire de police Mniï, ajoutant que la valeur d'un gramme de cocaïne traitée

varie entre 20 000 et 25 000 DA. Cette importante opération de saisie de cocaïne pure est la deuxième du genre au niveau de la capitale après celle déjà effectuée par les services de la Sûreté et soldée par la saisie de 6 kg de cocaïne pure. Les services de la Sûreté de la wilaya d'Alger ont anéanti également un groupe criminel qui activait au niveau de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs et spécialisée dans le trafic de drogues (cannabis) avec la saisie de 360 g de cannabis, des comprimés psychotropes et des armes de sixième catégorie. Ce groupe a été présenté devant la justice.

Safy T./APS

M. H.

Chaînes TV exerçant de manière illégale

Dernière mise en demeure de Grine aux télévisions hors-la-loi

■ Le ministère de la Communication a mis en demeure mardi, pour la dernière fois, les chaînes de télévision exploitant un service de communication audiovisuel de «manière illégale» en Algérie, «en infraction des dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière».

Par Hosni T.

Le ministère a justifié sa décision en soutenant qu'il avait agi dans «le respect total» de la législation et de la réglementation «en vigueur et conformément aux missions et attributions qui lui sont dévolues, particulièrement celle relative à la régulation des activités de communication et celle relative à la promotion d'une information plurielle, responsable et objective».

Il a rappelé que toute activité de communication «doit être exercée, sur le territoire national, dans le respect strict des dispositions législatives et réglementaires y afférentes et qu'il veillera, chaque fois qu'il est nécessaire, à l'application de la loi dans toute sa rigueur contre tout contrevenant».

Le ministère de la Communication a adressé cette mise en demeure en application de ses attributions fixées par le décret exécutif n° 11-216.

Selon ce décret, le ministère de la Communication a pour mission de veiller à la régulation des activités de communication, y compris celles liées aux médias électroniques (journaux, radios télévision et sur Internet), de concert avec les entités de régulation.

Il a aussi pour attributions de délivrer les autorisations d'exercice des activités de communication, y compris la presse électronique (journaux, télévision et radio) et de prévenir la concentration des titres et organes de presse de l'influence financière, politique ou idéologique en pro-



Phy/DR

posant les textes législatifs ou réglementaires appropriés.

Il a pour rôle également de promouvoir la diffusion d'une information plurielle, responsable et objective en développant une culture journalistique basée sur l'éthique et la déontologie professionnelle.

Le ministre de la Communication, Hamid Grine avait indiqué, en mai dernier, que sur les 45 chaînes off-shore existantes, seulement cinq de ces chaînes de droit étranger émettaient de manière légale et ont des bureaux agréés en Algérie.

Il s'agit d'Ennahar TV, d'Echourouk TV, de Dzair TV, Djazairia TV et El Hoggar TV.

M. Grine avait affirmé en avril dernier qu'aucune chaîne de télévision ou de radio ne pouvait être créée sans l'accord des autorités, soulignant que la tolérance de l'Etat a des «lignes rouges qu'il ne faut pas franchir».

«Aucune chaîne de télévision ou de radio ne peut être créée sans l'accord des autorités. L'Etat algérien a été extrêmement tolérant, mais cette tolérance a des lignes rouges qu'il ne faut pas franchir», avait-il assuré.

Cette mise en demeure du ministère est la conséquence d'une «anarchie» et «de dérives» de certaines chaînes privées, qui font fi des règles de l'éthique et de la déontologie, les appelant ainsi à assurer leur mission de service public, par voie réglementaire, relève-t-on.

Le cahier des charges de la loi relative à l'activité audiovisuelle fixe les règles générales imposables à tout service audiovisuel, notamment le respect de l'unité nationale, les intérêts économiques et diplomatiques de l'Algérie, le secret de l'instruction judiciaire, les constantes et les valeurs de la société et les valeurs nationales et les symboles de l'Etat tels que définis par la Constitution.

Les professionnels du secteur ont, de leur côté, tiré à maintes reprises la sonnette d'alarme, en fustigeant certaines chaînes privées, les accusant de verser notamment dans l'insulte et le sensationnel, mues qu'elles étaient beaucoup plus par un fort audimat que d'assurer leur mission première, celui de service public.

Cette situation a conduit le Premier ministre, Abdelmalek Sellal à mettre en garde lors de l'installation de l'Autorité de régulation de l'audiovisuel, lundi dernier contre «la diffamation, le chantage, et les appels à la violence et à la fitna».

Ces actes seront «fermement combattus et sanctionnés», a-t-il souligné.

«Pas de journalistes détenus pour délit d'opinion»

Par ailleurs, Hamid Grine avait assuré la veille à Tipasa que ses services n'ont enregistré aucune détention d'un journaliste en Algérie pour délit d'opinion ou de presse, avant d'annoncer l'installation possible d'un conseil de régulation de la presse écrite très probablement «en septembre prochain».

Interrogé sur la détention du directeur de la chaîne télévisuelle KBC, en compagnie d'autres responsables de la même chaîne, le ministre, animant un point de presse à Tipasa à la fin de l'initiative «Le citoyen a droit à une information fiable», a indiqué qu'«il ne peut commenter une affaire actuellement en cours d'enquête».

«L'Algérie n'a enregistré aucune détention d'un journaliste pour délit d'opinion ou de presse», a-t-il affirmé, réitérant la «consécration de la liberté de la presse par la nouvelle Constitution» et appelant les chaînes télévisuelles au respect du cahier des charges, considéré comme «seul juge» entre elles et l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV).

M. Grine a également réitéré son appel aux journalistes et aux

mass medias en général, en vue de s'en tenir à l'éthique professionnelle en évitant l'invective et le sensationnel et en s'assurant de leurs sources d'information.

«Toutes les conditions sont réunies pour la création d'une autorité de régulation de la presse écrite», a ajouté le ministre, soulignant l'identification de 99% des journalistes du secteur grâce à la carte de journaliste professionnel, estimant que c'est «une force humaine apte à organiser des élections et installer une autorité».

Le ministre a néanmoins estimé que des efforts restent à faire en bénéficiant des expériences des autres pays en la matière, et en s'accordant, a-t-il dit, sur «une formule définitive» pour cette autorité.

«Doit-on créer un conseil déontologique pour la profession ou un conseil d'éthique pour la presse ?» s'est-il interrogé.

Après avoir souligné l'intégration de la majorité des journalistes du secteur privé dans le processus d'organisation de la profession, en bénéficiant de la carte de journaliste professionnel, le ministre a appelé les patrons de la presse à garantir des contrats de travail respectables à leurs journalistes.

S'exprimant sur les turbulences radiophoniques tout au long du littoral et des frontières terrestres algériennes, M. Grine a assuré que «les tribunaux mondiaux ont rendu justice à notre pays dans de nombreuses affaires du genre», assurant la poursuite des efforts en la matière, et en matière de modernisation de la diffusion radiophonique.

H. T./APS

Tizi Ouzou

Le wali inspecte plusieurs chantiers à Boukhalfa et Tamda

DANS LE cadre de l'amélioration des conditions de vie des habitants, le wali de Tizi Ouzou Brahim Merrad a décidé, lundi dernier, à l'issue de la visite de la cité des 300 logements de Boukhalfa (banlieue ouest de Tizi-Ouzou) de lui accorder la réalisation d'une maison de jeunes, d'un stade Mateco et d'une aire de jeux. Des infrastructures qui faisaient défaut dans cette zone d'habitations qui a connu une importante extension urbanistique ces dernières années. Non loin de cette cité, le wali s'est rendu, également, selon un communiqué rendu public, hier par la cellule de communication de la wilaya, au centre des personnes âgées où il s'est engagé à doter cette structure d'un centre de détente au profit de ses pensionnaires. Toujours sur le même site, la décision d'aménager les locaux, qui servaient d'ateliers de fabrication de brosses et de balais, en un lieu de stockage des denrées pour faire face aux cas de catastrophes naturelles. Alors que les locaux tenus par le Croissant-Rouge algérien de Tizi-Ouzou subiront des aménagements afin de pouvoir y installer le SAMU social, a annoncé sur les lieux le wali. Toujours selon la cellule de communication, le chef de l'exécutif a visité le chantier du nouveau pont devant relier la RN 12 à la localité de Sidi-Naamane qui est en cours d'achèvement. Comme il a inspecté le projet de réalisation d'un centre de vacances et de loisirs aquatiques à Tamda dans la commune de Ouaguenoune à l'est de la ville de Tizi Ouzou. La livraison de ce projet est prévue dans un délai de 30 mois et sa mise en service permettra de créer quelque 320 postes d'emploi.

Hamid M.

Matériaux de construction

Baisse de la facture d'importation, hausse des quantités

■ La facture d'importation des matériaux de construction s'est chiffrée à 965,62 millions de dollars durant les 5 premiers mois de 2016, contre 1,12 milliard de dollars à la même période de 2015, en baisse de 14,24%, selon les Douanes.



Par Samy O.

Les quantités importées (ciment, fer et acier, bois et produits en céramique) ont par contre grimpé pour s'établir à 4,9 millions de tonnes (mt) contre 4,61 mt, en hausse de 6,24%, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). Par catégorie de produits, les quantités importées des ciments et des bois et dérivés ont augmenté alors que les quantités des produits en céramique et du fer et acier ont reculé. Les ciments (non pulvérisé, portland, alumineux, hydrau-

lique...) ont été importés pour un montant de 193,65 millions usd contre près de 200 millions usd (-3,16%). Les quantités importées ont augmenté passant à 3,08 mt contre 2,7 mt (+14%). Quant à la facture d'importation de fer et d'acier, elle a enregistré une baisse à 435,26 millions usd contre 616 millions usd (-29,34%). Les quantités importées ont également baissé pour atteindre 1,07 mt contre 1,25 mt (-14,64%). Concernant le bois destiné à la construction et ses dérivés, sa facture d'importation a augmenté à 312,08 millions usd contre 286,78 millions usd (+8,83%). La quantité importée

a également progressé à 724 278 t contre 629 120 t (+15,13%). La facture d'importation des produits en céramique (briques, dalles, carreaux et autres articles similaires) a grimpé de 6,26% passant à 24,61 millions usd contre 23,16 millions usd, mais avec des quantités importées en légère baisse à 25 448 t contre 25 822 t (-1,45%). La baisse de la facture d'importation des matériaux de construction s'explique notamment par un recul de leurs cours mondiaux ainsi que par l'instauration du régime des licences d'importation pour le ciment à portland gris et pour le fer et acier. Les

prix moyens à l'importation par l'Algérie des ciments, à titre d'exemple, ont baissé de près de 21% sur le 1er trimestre 2016. En outre, l'importation du ciment à portland gris est soumise au régime des licences depuis le 1er janvier 2016: Le contingent de ce produit a été fixé à 1,5 million de tonnes pour l'année en cours. Quant au contingent quantitatif du rond à béton (fer et acier), il a été fixé à 2 millions de tonnes pour 2016. En 2015, la facture d'importation des matériaux de construction avait baissé à 2,54 milliards usd contre 3,35 milliards usd en 2014, (-24,1%).

S.O./APS

Pétrole

Le Brent remonte à plus de 48 dollars à Londres

Les cours du pétrole ont enregistré une hausse hier à Londres, bénéficiant de menaces de grèves dans l'industrie pétrolière et gazière norvégienne à compter de ce week-end, ce qui pourrait affecter la production du premier fournisseur de produits pétroliers européens. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août valait 48,48 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 1,32 dollar par rapport à la clôture de lundi. Dans les échanges électroniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 1,34 dollar à 47,67 dollars. Les cours du Brent et du WTI ont débuté la semaine dans le rouge, toujours lésés par l'appréciation du dollar ainsi que par des informations selon lesquelles la reprise de la production nigérienne, perturbée depuis plusieurs mois par des interruptions non planifiées de production, se confirmait. «La pression à la vente (de lundi) a été entraînée par des informations selon lesquelles la production pétrolière au Nigeria avait atteint 1,9 million de barils par jour après l'achèvement de travaux de réparation», rele-

vaient les analystes de Commerzbank. Or, selon ces derniers, la production du premier producteur africain d'or noir était tombée pour un temps à moins d'un million de barils par jour en raison des nombreuses attaques sur des installations pétrolières perpétrées depuis le début de l'année par des groupes rebelles, en particulier les Vengeurs du Delta du Niger (NDA). Mais ce facteur baissier a bientôt été contrebalancé par des menaces d'interruptions de production en Norvège, où «il y a des menaces de grève dans l'industrie pétrolière et gazière à partir de ce week-end», ajoutaient les experts de Commerzbank. Ces derniers précisait que d'après des sources syndicales, sept champs pétroliers et gaziers norvégiens étaient concernés. «Les choses semblent s'être calmées au Nigeria mais le long week-end à venir (en raison d'un jour férié lundi aux Etats-Unis pour la fête nationale, NDLR) verra le risque du début d'une grève des travailleurs (sur le secteur pétrolier) en Norvège si les négociations salariales échouent vendredi», détaillait Olivier Jakob, analyste chez Petromatrix. Dans ce contexte, les incertitudes économiques et politiques

entraînées par le vote jeudi des Britanniques en faveur d'une sortie de l'Union européenne (UE), appelée «Brexit» (pour «British Exit»), semblaient passer au second plan. De l'avis général des analystes, les effets à long terme du Brexit sur les cours pétroliers devraient de toute façon rester marginaux dans un marché en voie de rééquilibrage et bénéficiant de fondamentaux de l'offre et de la demande haussiers. «Le pétrole brut n'a pas évité une correction due au Brexit (ces derniers jours, Ndlr) mais nous considérons qu'il a plutôt bien résisté en comparaison de l'effondrement des marchés actions et du bond du dollar», notait ainsi M. Jakob. De même, les analystes de Commerzbank estimaient que les conséquences du Brexit sur la demande de pétrole devraient être limitées, même s'il est possible que les investisseurs spéculatifs vont se débarrasser de leurs positions longues nettes (qui signifient que les investisseurs sont en position acheteuse, Ndlr) sur le Brent en raison de l'incertitude suivant le vote britannique et exercer ainsi une pression à la baisse sur les cours.

Amel B. /agences

Brexit Le Parlement européen exhorte la GB à déclencher rapidement la procédure de retrait

LE PARLEMENT européen a exhorté mardi le Royaume-Uni à déclencher «rapidement» la procédure de retrait de l'Union européenne (UE), prévue dans l'article 50 du Traité de Lisbonne conformément à la volonté de ses citoyens qui ont voté en faveur d'une sortie de l'Union. Dans une résolution adoptée par 395 voix en faveur, 200 voix contre, avec 71 abstentions, le Parlement a appelé le gouvernement britannique à «respecter la décision démocratique de son peuple par le biais d'une mise en œuvre rapide et cohérente de la procédure de retrait, à savoir en activant l'article 50 du Traité sur l'Union européenne afin de permettre que les négociations de retrait débutent dès que possible». Pour éviter «l'incertitude préjudiciable» à tous et «protéger l'intégrité» de l'Union, le Premier ministre britannique devrait notifier le résultat du référendum au Conseil européen des 28-29 juin afin de lancer dès que possible la procédure de retrait et les négociations, ont plaidé les eurodéputés lors d'un débat au Parlement, réuni en session extraordinaire à la suite du référendum britannique. Après un débat avec les dirigeants des groupes politiques du Parlement européen, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et la ministre néerlandaise, Jeanine Hennis-Plasschaert, représentant la présidence tournante de l'UE, le Parlement a demandé également au Conseil de modifier l'ordre de ses présidences afin d'«éviter que le processus de retrait n'affecte la gestion des affaires courantes de l'Union». Le Royaume-Uni devait assurer la présidence tournante de l'UE lors du second semestre 2017. Les parlementaires européens ont plaidé, en outre, pour une réforme pour rendre l'Union «meilleure et plus démocratique», et pour «répondre aux attentes des citoyens». «Alors que certains Etats membres peuvent décider d'intégrer l'Union plus lentement ou à un degré moindre, le noyau dur européen doit être renforcé et les solutions à la carte devraient être évitées», est-il souligné dans le texte de la résolution approuvée par le Parlement européen. Dans son intervention devant les eurodéputés, le chef de l'exécutif de l'Union, Jean Claude Juncker, a exhorté le gouvernement britannique à «clarifier le plus rapidement possible la situation». «Pas aujourd'hui, pas demain matin, mais rapidement», a-t-il souligné, affirmant qu'il ne voudrait pas que «s'installe l'idée qu'il pourrait y avoir des négociations secrètes». «Pas de notification, pas de négociation», a-t-il dit, refusant toute négociation préalable. Par ailleurs, le Président Juncker a insisté sur le fait qu'il «ne faudrait pas changer l'essentiel et l'essentiel c'est que l'Europe reste un projet de paix et un projet d'avenir». «Nous n'allons pas arrêter notre vol vers l'avenir», a-t-il conclu.

R. E.

Accord avec des historiens et chercheurs

Enregistrement des crimes du colonisateur français en Algérie

■ Le ministre des Moudjahidine, Tayeb Zitouni, a déclaré, lundi à Saida, qu'un accord a été convenu avec des historiens et chercheurs pour enregistrer les crimes commis par le colonisateur français en Algérie depuis 1830.

Par Faten D.

En visitant l'annexe du musée régional des moudjahidine à Saida, Tayeb Zitouni a souligné que le ministère des Moudjahidine a passé un accord avec des historiens et des chercheurs pour enregistrer et relater tous les crimes et la souffrance du peuple algérien depuis que le colonisateur français a mis le pied sur le sol national.

Dans ce contexte, il a fait état de l'existence d'une cellule activant au niveau du ministère en collaboration avec le Centre des études et recherches sur le mou-

vement national et la guerre de Libération nationale et le musée national pour la collecte de tous les actes et faits commis à l'encontre du peuple algérien de 1830 jusqu'à l'indépendance.

M. Zitouni a ajouté que l'archive en Algérie témoigne des crimes perpétrés par le colonisateur français qui sont «énormes» et de leurs effets et séquelles qui sont visibles sur le terrain, citant, à titre d'exemple, les grands invalides de guerre de Libération nationale, les barbelés dressés par le colonisateur sur les frontières Ouest et Est et les guillotines.

Il a également souligné que



plus de 2 000 disparus ont été recensés durant la guerre de Libération dans les camps, les geôles et les centres de torture et de détention français.

Le ministre a affirmé que son département ministériel dispose de preuves et de documents attestant de ce nombre de disparus.

D'autre part, il a indiqué

qu'une autre commission au niveau du ministère œuvre à réunir des hauts faits de la guerre de Libération nationale, de la résistance nationale, du mouvement national dans des ouvrages et des bandes audiovisuelles qui seront distribués aux trois cycles scolaires.

Le ministre a mis en garde contre l'existence de parties

étrangères à l'autre rive qui tentent d'altérer l'identité algérienne, son histoire, le message de chouhada, de moudjahidine et de la Révolution du 1^{er} novembre, à travers l'écriture de l'histoire à leur guise, à l'ère de l'évolution rapide que connaît le réseau internet.

Le ministre des Moudjahidine a procédé, lors de sa visite dans la wilaya de Saida, à l'inauguration de deux stèles commémoratives portant 260 noms de martyrs des communes de Maamoura et Hassasna.

Au niveau de l'annexe du musée régional des moudjahidine de Hai Nasr au chef-lieu de wilaya, le ministre a écouté des témoignages vivants de moudjahidine dont deux ayant participé à la bataille de Ouled Bekhaled de Saida qui a eu lieu en 1959 et qui s'est soldée par la mort de 10 moudjahidine.

Faten D.

Guelma

La grotte Ghar Djemaa de Bouhamdane attire de plus en plus de visiteurs

La grotte Ghar Djemaa sur le mont Taya, dans la commune de Bouhamdane (wilaya de Guelma), attire de plus en plus de visiteurs vu l'intérêt grandissant qui lui est accordé par les autorités locales, a relevé dimanche le président de l'association éponyme, Issam Debbabi.

Cette excavation, l'une parmi les plus vieilles du monde, constitue une curiosité naturelle exceptionnelle pour les amateurs de la nature et suscite désormais l'intérêt des instances responsables qui veulent en faire une destination touristique dans la région, a souligné M. Debbabi devant le stand tenu par son association lors de l'exposition organisée

sur la place Akabi-Mohamed à Guelma à l'occasion de la Journée nationale du tourisme.

La récente visite effectuée à la grotte par le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi, marque l'importance de cette grotte dont la valorisation nécessite des actions d'aménagement et la mise en place de dispositifs pour organiser le flux des visiteurs et éventuellement les visites d'explorateurs, a ajouté le président de l'association Ghar Djemaa.

Des visites organisées au profit des étudiants et des élèves ainsi que pour les curistes se rendant aux stations de la région sont de plus en plus fréquentes sur ce site, a souligné Issam Debbabi qui a

indiqué que son association a effectué des recherches «documentaires» qui ont révélé que cette grotte datent de plusieurs milliers d'années.

Ces mêmes documents révèlent ainsi qu'une exploration de cette grotte effectuée en 1867 a permis de pénétrer près de 1 000 mètres à l'intérieur et de découvrir des ossements de 21 espèces fauniques dont ceux d'ours vieux de 8 000 ans, a-t-il ajouté.

Les mêmes explorateurs, a-t-il noté, ont fait remonter à l'an 210 les écritures célébrant à l'entrée de l'excavation une des divinités romaines.

Selon lui, l'entrée de la grotte de trois mètres de large sur deux mètres de hau-

teur débouche après plusieurs mètres sur la salle de descente qui s'étend sur 200 mètres de long et 15 mètres de hauteur, offrant au visiteur un espace rempli de magnifiques stalagmites et stalactites et de roches. Cette salle donne sur plusieurs couloirs et salles donnant à leur tour sur d'autres galeries encore insuffisamment explorées, a-t-il souligné.

L'exposition de la journée nationale du tourisme a permis au public de découvrir à travers cet espace ouvert les projets engagés et programmés pour le secteur, les produits artisanaux et les activités des agences de voyages et leurs offres spéciales été.

Safy T.

Unicef-Algérie

L'enfance et la jeunesse, au cœur du programme de coopération

L'enfance et la jeunesse sont au cœur du programme de coopération entre le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) et l'Algérie, a indiqué le représentant de cette institution, Marc Lucet, à l'occasion du lancement de la campagne nationale de communication autour des violences liées à l'utilisation d'internet par les enfants.

«L'enfance et la jeunesse sont au cœur de la coopération entre l'Unicef et l'Algérie et un nouveau programme a été élaboré pour les cinq années à venir (2016-2020)», a précisé M. Lucet lors de cette rencontre tenue dans la soirée du lundi à Oran, au siège de l'association socioculturelle Santé Sidi El-Houari (SDH).

«La campagne de sensibilisation contre les risques liés à l'usage d'internet sans surveillance parentale intervient dans le cadre de ce programme», a expliqué le représentant de

l'Unicef, rappelant qu'un tiers des utilisateurs d'internet dans le monde sont des enfants.

«Internet est un moyen extraordinaire d'apprentissage et d'accès à l'information, mais en même temps c'est aussi un espace qui comporte des dangers, d'où la nécessité pour les parents d'accompagner les enfants dans la découverte et l'usage de cet outil», a-t-il souligné.

La campagne de communication autour des violences liées à l'utilisation d'internet par les enfants a été élaborée par l'Unicef en coopération avec le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme.

Cette opération vise, à travers plusieurs supports et canaux de communication, à mettre à disposition des familles algériennes des informations utiles pour une meilleure protection des enfants

et à sensibiliser les enfants eux-mêmes sur les risques d'internet sans contrôle parental.

La rencontre s'est tenue en présence d'un responsable au ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Hocine Abdelhakim, qui a fait savoir que la campagne sur les dangers d'internet fera l'objet d'une vaste diffusion auprès des enfants et des jeunes au cours de cette saison estivale. «La campagne s'étend notamment aux centres de vacances et de loisirs (CVL) et se poursuivra encore au niveau des établissements scolaires à partir de la prochaine rentrée», a signalé M. Abdelhakim, sous-directeur au ministère, chargé des programmes de solidarité envers les adolescents et les jeunes en difficulté.

De nombreux jeunes et parents ont assisté à la cérémo-

nie, également marquée par la participation de la championne d'Afrique et d'Algérie de judo et ambassadrice de bonne volonté de l'Unicef, Salima Souakri qui a, elle aussi, insisté sur l'importance du contrôle parental.

Après avoir rappelé qu'un logiciel de surveillance est mis en ligne gratuitement à la disposition des parents par Algérie-Télécom, Salima Souakri a recommandé «la surveillance du temps passé sur internet par les enfants afin qu'ils puissent également pratiquer des activités physiques». «Consacrer tout son temps libre à l'usage d'internet peut être source de danger pour la santé, d'où l'intérêt pour les parents de veiller à ce que les enfants ne se sédentarisent pas devant l'écran», a-t-elle préconisé.

Cette campagne nationale mobilise plusieurs institutions partenaires, à l'instar des minis-

tères de la Justice, de la Communication, des Postes et des Télécommunications, des Affaires religieuses et des Wakfs, ainsi que la Gendarmerie nationale, la direction générale de la Sécurité nationale, et l'opérateur historique «Mobilis».

Le choix du siège de SDH pour abriter le lancement de la campagne réside dans le grand dynamisme qui caractérise les activités de cette association en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes après leur formation au sein de son école-chantier dédiée aux métiers traditionnels de la construction.

Cette école a déjà accueilli quelque 500 jeunes déscolarisés, dont plus de la moitié ont pu être insérés au sein des entreprises chargées de la réhabilitation d'immeubles anciens de la ville dans le cadre d'un programme de la wilaya.

Kamel L.

Etats-Unis

Un second patient infecté par une bactérie super-résistante

UN SECOND malade infecté par une bactérie possédant un gène capable de la rendre résistante à une classe d'antibiotiques de dernier recours, a été identifié aux Etats-Unis. Ce gène MRC-1 – qui reste rare – a été trouvé dans une souche de la bactérie Escherichia coli (E. coli) chez un malade à New York, selon des éléments publiés dans «*Antimicrobial agents and chemotherapy*», la revue de l'American society for microbiology. En mai, les autorités sanitaires avaient détecté, pour la première fois aux Etats-Unis, une bactérie E. Coli porteuse de ce gène chez une malade de 49 ans hospitalisée en Pennsylvanie (est) pour une infection urinaire. Elle s'est remise depuis. Le gène MRC-1 est redouté car il rend les bactéries résistantes à la Colistine, un antibiotique datant de 1959 utilisé en dernier recours contre les entérobactéries résistantes aux antibiotiques de la classe des carbapénèmes (ERC). Ce gène a la capacité de passer d'une bactérie à l'autre, pouvant ainsi propager la résistance aux antibiotiques à plusieurs espèces bactériennes, un scénario catastrophe, selon les autorités. Les scientifiques traquent les mouvements de ce gène autour du globe depuis sa découverte en 2015 chez des humains, des volailles et des porcs en Chine. Cette seconde identification aux Etats-Unis a été faite dans le cadre d'un effort mondial appelé «Sentry antimicrobial surveillance program». Les chercheurs ont testé 13 525 échantillons d'E.coli et 7 481 souches d'entérobactéries Klebsiella pneumoniae récoltés en 2015 dans des hôpitaux du monde entier. Au total, 1,9% (390) de ces agents microbiens étaient résistants à la Colistine et 19 étaient porteurs du gène MCR-1. Les cas positifs provenaient de dix pays, dont un seul aux Etats-Unis. Il s'agit du malade de New York dont ni l'identité, ni l'état de santé n'ont été dévoilés. Dans les deux cas aux Etats-Unis, les bactéries porteuses du gène MCR-1 résistaient à la Colistine mais restaient néanmoins sensibles à d'autres antibiotiques, ce qui a permis de combattre efficacement l'infection. Avec un taux de mortalité pouvant aller jusqu'à 50%, les entérobactéries résistantes aux carbapénèmes sont considérées par les Centres de contrôle et de prévention des maladies (CDC) aux Etats-Unis comme l'une des plus grandes menaces de santé publique.

F.D./Agences

Médicament

La conquête du marché extérieur, une «priorité» pour les unités privées

■ La conquête du marché extérieur du médicament doit constituer une «priorité» pour les unités privées de production pharmaceutiques implantées sur le territoire national, a affirmé à Khémis Miliana (Aïn Defla) le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf.

Par Souhila B.

M. Boudiaf, qui inspectait une usine privée de production pharmaceutique (AT.PHARMA) dans le cadre de sa visite de travail dans la wilaya, a indiqué que le taux satisfaisant de couverture des besoins nationaux en produits pharmaceutiques rend «inéluçtable» le recours à l'exportation dans le cadre du nouveau modèle économique préconisé par les hauts responsables du pays. Relevant que l'exportation du médicament permet au pays d'assurer une entrée en devises fortes, il a invité les responsables des unités pharmaceutiques privées à ne pas focaliser leur intérêt sur l'approvisionnement du marché national, mais penser à conquérir des marchés d'Afrique et des pays arabes, voire même d'Europe. «Il est absolument nécessaire pour celui qui désire se lancer dans l'exportation du médicament d'être "offensif et changer sa manière de penser"», a-t-il préconisé, faisant état de compétences avérées prêtes à relever ce défi. Selon le ministre, l'Algérie doit, au regard des potentialités dont elle dispose, occuper la première place en Afrique et dans le monde arabe dans le domaine de la production pharmaceutique, assurant que l'Etat ne ménagera aucun effort pour venir en aide à ceux désirant se lancer dans l'exportation du médicament. Se félicitant pour la qualité du travail accompli par les responsables d'AT.PHARMA, il a soutenu que cette unité de production pharmaceutique constitue une fierté pour l'Algérie, invitant les importateurs de médicaments à



«méditer» l'exemple de sa réussite et à se lancer dans la fabrication de médicaments. Indiquant que la fabrication du médicament Smecta atteindra les 48 millions de boîtes d'ici la fin de l'année, le gérant du groupe Hydra Pharm (dont AT.PHARMA est une filiale), Rahmoune Koussaïla, a, de son côté, précisé que son unité produira, «avant la fin de l'année», des médicaments entrant dans le domaine de la cardiologie. A l'hôpital Farès -Yahia de Miliana où il s'était rendu au début de sa visite, le ministre a notamment mis en évidence les aspects positifs des soins prodigués à domicile, relevant que la proximité du malade de son environnement initial a des retombées positives sur lui. «L'intérêt du malade ne

réside guère dans le fait de rester à l'intérieur de l'hôpital», a-t-il observé, faisant toutefois remarquer que les soins à domicile doivent être prodigués par une équipe de médecins «chevronnés». A la polyclinique Nadhir-Bouzar de la même ville, M. Boudiaf a instruit les médecins spécialistes des hôpitaux de se rendre à cette structure «une fois par semaine au moins» en vue de soigner les malades qui ne peuvent pas se rendre dans les grandes structures de santé. «Il est évident que certains malades, notamment les plus âgés d'entre eux, ne peuvent pas se déplacer vers les hôpitaux», a-t-il fait remarquer, invitant les responsables de la polyclinique à coopérer avec les associations d'aide aux malades

en vue de connaître les personnes qui constituent une priorité en matière de prise en charge. Selon lui, la prise en charge des malades au niveau des polycliniques diminuera la pression exercée sur les hôpitaux, estimant que la radio locale joue un grand rôle en matière de sensibilisation des malades sur le rôle des polycliniques dans la prise en charge et le suivi de certaines pathologies. Dans la commune de Aïn Soltane, le ministre a procédé à la pose de la première pierre d'une polyclinique, avant de se rendre au projet du nouvel hôpital du chef-lieu de wilaya dont l'entrée en service devrait avoir lieu au courant du premier semestre de l'année 2017.

S.B./APS

Prévalence du diabète dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Une étude en cours de réalisation

Le Centre hospitalo-universitaire (CHU) Nedir-Mohamed de Tizi-Ouzou a lancé une étude de prévalence du diabète dans cette wilaya, a indiqué le chef de service endocrino-diabétologie de cet établissement, le P' Salah Mansour.

Ce spécialiste qui a animé une conférence-débat sur «Le jeûne du diabétique» a observé qu'«aucune étude de prévalence du diabète n'a été faite au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou, d'où l'impossibilité, actuellement, d'avancer des chiffres exactes concernant le nombre de personnes atteintes de cette pathologie».

La première phase de cette étude qui a porté sur la sélection d'un échantillon de population à étudier a été bouclée. Cet échantillon est composé de 2 200 personnes choisies au hasard, a informé le P' Mansour qui a relevé que cette étape a duré pas

moins de trois ans en raison de «tracasseries administratives». Durant la deuxième phase de cette étude qui sera lancée prochainement, des infirmiers, qui «doivent être formés au préalable, dans le cadre de cette étude», seront chargés d'effectuer des prélèvements sur l'échantillon de population cible.

«Cette partie de l'étude nécessite la mobilisation de certains moyens, notamment pour le déplacement du personnel chargé de faire les prélèvements, la mise en place d'un laboratoire pour les analyses», a ajouté ce même intervenant. Outre la maladie du diabète, cette étude s'intéressera également à la prévalence de l'hypertension artérielle, du cholestérol et de l'obésité dans la wilaya de Tizi-Ouzou, a précisé le P' Mansour. Abordant la question du jeûne du diabétique, ce même diabétologue a rappelé qu'une étude effectuée dans 13 pays musulmans dont l'Algérie,

a révélé que 50% des malades souffrant de diabète de type 1 (insulino-dépendant) et 80% de personnes atteintes de diabète de type 2, observent le jeûne.

Au niveau national, la moyenne des patients atteints de cette pathologie et qui observe le jeûne durant le mois de ramadhan est de 52% pour le diabète de type 1 et 92% pour le type 2. Relevant que le jeûne de ces malades, en dépit de sa proscription par le médecin traitant, est «observé notamment pour des considérations culturelles et sociale plus que religieuses», il est important que le patient informe son médecin de sa décision de jeûner afin qu'il puisse bénéficier d'un «accompagnement qui doit être quasi quotidiennement ce qui lui évitera des complications (hypoglycémie, déshydratation...) qui peuvent lui être fatales».

Samy H.

Khenchela

62 contrats de concession pour l'investissement octroyés

■ Pas moins de 62 contrats de concession pour la concrétisation de projets d'investissement ont été accordés à Khenchela par la commission de wilaya dans le cadre des nouvelles dispositions et procédures portant facilitation d'accès à l'investissement, a-t-on appris lundi de la directrice de l'industrie et des mines.

Par Ilham N./APS

Ces contrats de concession concernent des projets d'investissement dans divers secteurs, l'agriculture et le tourisme notamment, a précisé M^{me} Latifa Rahmani, indiquant que 20 des projets validés sont en cours de concrétisation. Une assiette foncière d'une superficie d'environ 503 hectares a été dégagée pour l'aménagement de 12 zones d'activités au niveau des localités de Babar, Baghai, Ain-Touila, M'toussa, Mehmel, Bouhmama, Kais, Chechar, a souligné la même responsable, ajoutant qu'une enveloppe financière de plus de 4,5 milliards de dinars a été réservée pour l'étude et l'aménagement de huit parmi les 12 zones d'activités déjà inscrites. Les quatre autres zones sont encore dans la phase d'inscription. D'autre part, Latifa Rahmani a mis en exergue les atouts et potentiels d'enver-

gure dont regorge la wilaya dans de nombreux secteurs. Elle a, à cet égard, assuré que le secteur de l'industrie de transformation alimentaire offre une opportunité importante aux investisseurs, vu les capacités agricoles de la wilaya, en particulier la région de Bouhmama, célèbre pour sa production arboricole, ainsi qu'un potentiel minier qui offre des opportunités d'exploitations inédites. M^{me} Rahmani a rappelé que dans le cadre du Comité d'aide à la localisation et à la promotion de l'investissement et de la régulation foncière (Calpifef), la wilaya de Khenchela a agréé, depuis l'année 2010 à ce jour, pas moins de 933 projets d'investissement dans les secteurs de l'industrie (357 projets), de l'agriculture (169), du commerce et prestation de service (167) et du tourisme notamment. Elle a également souligné que ces investissements ont nécessité la mobilisation de 293 hectares de



PH. > D. R.

foncier industriel. Evoquant les contraintes liées à l'investissement dans la wilaya de Khenchela, la même responsable a soulevé les lenteurs affi-

chées par certains investisseurs dans la concrétisation de leurs projets ainsi que les litiges liés aux assiettes foncières.

I. N./APS

Bouira

Les communes de Kadiria et Aomar renforcées en énergie électrique

Les communes de Kadiria et d'Aomar (nord-ouest de Bouira) ont été renforcées en énergie électrique après la mise en service d'une nouvelle ligne de 220 kilovolts, a-t-on indiqué de la direction de la Société de distribution de Sonelgaz (SDC) de la wilaya. Selon les détails fournis par la chargée de la communication de la direction de la SDC de Bouira, Ouidad Benyoucef, une ligne électrique de 220 kilovolts (KV) a été mise en service depuis trois jours et ce, à partir de Madinet El-Hayet, dans la commune de Lakhdaria

(nord-ouest), jusqu'à la localité de Karakib relevant de la municipalité d'Aomar. Ce projet est destiné à améliorer la qualité de service en matière d'électricité dans les régions de Kadiria et d'Aomar et aussi la zone d'activités d'Aomar, ainsi que les stations de pompage 1, 2 et 3, dont le réseau est surchargé, a expliqué M^{me} Benyoucef. Dans la wilaya de Bouira, les ventes d'électricité sont de l'ordre de 970 GWH en 2015, soit une évolution de 9% par rapport à 2014, d'après les chiffres fournis par la même responsable. Cette dernière a ajou-

té par ailleurs que le nombre de clients a évolué en 2015 pour atteindre 168 828 abonnés, soit une hausse de plus de 5% par rapport à 2014, où le nombre n'était que de 160 539 clients. La wilaya de Bouira est alimentée à partir de 30 départs d'électricité issus de cinq postes sources, dont un sixième est en cours de réalisation dans la commune d'oued El-Bardi, à la sortie sud de la ville de Bouira, une opération inscrite dans le cadre du plan de développement du réseau en 2017, a-t-elle expliqué. Ce sixième poste alimentera,

une fois achevé, la zone industrielle de Sidi Khaled, alors que son extension de 200 ha renforcera les communes d'oued El-Bardi, El-Hachimia, Mesdour et Ahl Laksar en énergie électrique, a ajouté la même source. Un réseau d'électricité de 200 km a été réalisé durant l'année 2015 pour accompagner la cadence du développement local dont les efforts se poursuivent toujours pour augmenter le taux de couverture en cette énergie à travers toute la wilaya de Bouira, a souligné M^{me} Benyoucef.

L. O./APS

Tissemsilt

Sortie de 5 000 diplômés des établissements de formation professionnelle

Les établissements de formation professionnelle de la wilaya de Tissemsilt ont enregistré la sortie de 5 021 diplômés au titre de l'année 2015-2016, a-t-on appris du directeur du secteur. Lors de la cérémonie de clôture de l'année de formation, Khalef Belkharoubi a souligné que ces stagiaires ont suivi leur formation dans 113 spécialités dispensées au niveau de dix établissements de formation dont dispose la wilaya. Les stagiaires sortants

sont répartis en mode résidentiel (1 126), apprentissage (1 123), cours du soir (141), par passages (182), formation qualifiante (1 663) et par contrats (786). Par ailleurs, le secteur a été renforcé, la saison 2015-2016, par l'extension du bloc pédagogique du CFP de Ammari, la mise à niveau d'une annexe dans la commune de Sidi Boutouchent, d'un nouveau internat (60 lits) et d'un réfectoire au CFP de Lardjem. Les travaux se poursui-

vent pour la réalisation d'un institut national de formation professionnelle et d'apprentissage à Khémisti dont le taux d'avancement des travaux est de 50%. La direction du secteur œuvre avec le concours de plusieurs secteurs à inciter les jeunes à adhérer à certaines spécialités demandées en filières agriculture, bâtiment et travaux publics BTP, l'organisation d'une formation dédiée aux fellahs et leurs enfants et tous ceux qui désirent une formation

en donnant la priorité à la formation qualifiante de court terme. Une campagne de sensibilisation conjointe sera tenue pour inciter les jeunes à bénéficier de formations qualifiantes nécessaires pour accéder au monde du travail. La cérémonie de clôture de l'année de formation a été marquée par la présence des autorités de wilaya et un hommage à 20 stagiaires major de promotions.

Ali O./Agences

Skikda

Une production prévisionnelle de plus de 748 000 quintaux de céréales

UNE PRODUCTION

prévisionnelle de plus de 748 000 quintaux des divers produits céréaliers est attendue à Skikda, au terme de la campagne moissons-battage de l'année en cours, a-t-on appris de la direction des services agricoles.

Cette campagne, lancée le mois de mai, cible une superficie de plus de 36 000 hectares, où une production de 600 000 quintaux de blé dur et 54 000 quintaux de blé tendre ainsi que 84 000 quintaux d'orge et 7 000 quintaux d'avoine est escomptée.

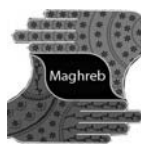
La production prévisionnelle de céréales, cette saison, sera élevée par rapport à celle enregistrée l'année précédente, avec environ 691 000 quintaux de plus, malgré le rétrécissement de la superficie cultivée de céréales comparée à la saison écoulée qui était de près de 38 000 hectares.

La direction de ce secteur a estimé que la hausse du chiffre de la production céréalière cette année est due à l'augmentation du rendement par hectare, passé de 20 à 22 quintaux. La production de blés dur et tendre ainsi que celle de l'orge dans la wilaya de Skikda, basée essentiellement dans les communes d'El Harrouch, Ain Bouziane et Sidi Mezghiche, a connu une augmentation de 9% pendant la période entre 2010 et 2014 par rapport aux années qui l'ont précédé, a fait savoir la même source.

La direction des services agricoles a pris une série de mesures et de décisions pour mettre à la disposition des agriculteurs tous les moyens techniques et matériels ainsi que l'encadrement humain et technique pour accompagner toutes les étapes du moisson-battage de cette saison en installant un comité de wilaya regroupant différents acteurs du secteur concerné.

Pour assurer la réussite de cette campagne dans de bonnes conditions, les services concernés ont affecté 138 moissonneuses-batteuses et ont réservé neuf points de récolte et de stockage de céréales, tout en tablant sur le stockage de 200 000 quintaux de céréales au niveau de la Coopérative des céréales et des légumes secs (CCLS).

R.R.



Sahara occidental

Le Maroc «demeure en violation» des résolutions du Conseil de sécurité

■ Le Maroc demeure en violation d'une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU en empêchant le peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, a affirmé l'universitaire américain Stephen Zunes.

Par Faiza O.

Ce spécialiste du Moyen-Orient et membre du réseau «Foreign Policy in Focus» a livré, à l'occasion de la conférence sur la décolonisation de l'ONU, un témoignage objectif dans lequel il a pu à force d'arguments prouver que les revendications territoriales du Maroc au Sahara occidental ne sont pas fondées.

«Le Royaume du Maroc demeure en violation d'une série de résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU qui appellent le gouvernement marocain à permettre au peuple sahraoui de déterminer son propre avenir», a indiqué ce professeur de sciences politiques à l'Université de San Francisco. «Au lieu de cela, le gouvernement marocain et ses alliés ont fait pression pour un soi-disant plan d'autonomie (à) Cette proposition est bien en deçà de ce qui est nécessaire pour parvenir à un règlement pacifique du conflit», a-t-il soutenu, expliquant que ce plan «crée un précédent dangereux qui menace les fondements mêmes du système juridique international de l'après Seconde Guerre mondiale». L'universitaire américain a précisé que l'acceptation de ce plan revient à approuver l'expansion territoriale d'un pays par l'usage de la force militaire, en ajoutant que le conflit du Sahara occidental «est un cas clair d'autodétermination d'un peuple luttant contre une occupation militaire étrangère». Le politologue a affirmé que le Maroc n'allait pas tenir sa promesse d'accorder «une véritable autonomie» au peuple sahraoui vu qu'il avait rompu plusieurs autres promesses auparavant. Le démantèlement de la Minurso est, à ce titre, un acte illustratif qui a démontré que le Maroc a

failli aux obligations liées à son engagement de maintenir cette mission chargée de préparer le référendum d'autodétermination, a-t-il rappelé. Selon cet universitaire, le Maroc a «réussi à échapper à ses obligations juridiques internationales pendant plus de quatre décennies grâce au soutien de la France et celui de certaines administrations américaines». Le soutien de ces pays a empêché «le Conseil de sécurité d'imposer des sanctions ou d'autres leviers appropriés pour forcer le régime marocain à respecter les mandats de l'ONU», a-t-il ajouté. «Une lecture attentive de la proposition soulève également des questions quant au niveau d'autonomie qui sera offert au peuple sahraoui. Les questions importantes telles que l'exploitation des ressources naturelles du Sahara occidental et l'application des lois restent ambiguës», selon cet universitaire. «Le Maroc a colonisé illégalement le Sahara occidental en installant des dizaines de milliers de colons dans ces territoires, exactement comme a fait Israël en Cisjordanie et au Plateau du Golan», a relevé Stephen Zunes. Et d'ajouter que «le transfert d'une population civile d'un pays vers des terres saisies par l'usage de la force militaire est une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève». La situation des droits de l'homme au Sahara occidental constitue «une autre raison pour se méfier du plan d'autonomie proposé par le Maroc», a-t-il tenu à souligner. Dans ces territoires occupés, «tout sentiment nationaliste ou protestation est brutalement réprimé», a dénoncé cet universitaire. «J'ai visité plus de soixante-dix pays mais je n'ai jamais vu un état policier pire que celui du Maroc», a poursuivi M. Zunes, citant un rapport de



Ph. DR

l'ONG américaine Freedom House qui a «classé la situation des droits de l'homme au Sahara occidental comme l'une des pires au monde». Stephen Zunes a constaté, par ailleurs, que les initiatives des partisans du droit international visant à arrêter l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara

occidental doivent avoir plus d'impact en France et aux Etats-Unis, deux pays «responsables de l'échec de l'ONU à faire appliquer ses résolutions relatives au conflit». «Si la communauté internationale ne peut pas faire respecter le droit fondamental à l'autodétermination, comment peut-elle défendre

avec succès d'autres droits de l'homme ? Les enjeux ne portent pas simplement sur l'avenir d'un pays, mais aussi sur la question de savoir quel principe va prévaloir au 21^e siècle : le droit à l'autodétermination, ou le droit de conquête ?», s'est interrogé Stephen Zunes.

F.O./APS

La CONASADH condamne la poursuite de la torture contre les prisonniers

LA COMMISSION nationale sahraouie des droits de l'homme (Conasadh) a condamné la poursuite de la torture systématique et les pratiques dégradantes de la dignité commises par l'Etat d'occupation marocain contre les prisonniers politiques et les militants sahraouis dans les territoires occupés du Sahara occidental. Dans un communiqué, rapporté par l'agence de presse sahraouie (SPS), hier, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre la torture, la Conasadh a exprimé sa «pleine solidarité avec les victimes de la torture dans le monde, notamment les victimes sahraouies qui ont été soumises à la torture et aux mauvais traitements dans les centres secrets de l'occupant marocain». Elle a également réaffirmé son soutien à tous les défenseurs, les militants et les prisonniers politiques sahraouis dans les prisons de l'occupant marocain et sa solidarité avec les Sahraouis qui souffrent de la brutalité et la répression des autorités marocaines. La commission a appelé, dans le communiqué, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à mettre en place les recommandations du Rapporteur spécial onusien sur la torture, Juan Mandez, pour garantir le respect des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental et

mettre un terme à la pratique de torture systématique contre les Sahraouis. La Conasadh a aussi demandé aux organes internationaux des droits de l'homme et judiciaires dans le cadre de la compétence universelle à «juger les responsables marocains à cause de leurs crimes, dont la torture, les enlèvements et les assassinats, à l'encontre des civils sahraouis et envoyer une commission internationale afin d'enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental». Elle a appelé les forces éprises de justice et d'équité, les médias, à exercer des pressions sur le Maroc pour sauver les vies des prisonniers politiques sahraouis en grève de la faim et tous leurs camarades et répondre à leurs demandes légitimes. La commission sahraouie a saisi cette occasion pour demander au gouvernement marocain de libérer immédiatement et sans condition tous les militants et les prisonniers politiques sahraouis, l'annulation des peines injustes prononcées contre eux, faire la lumière sur le sort de tous les disparus sahraouis et l'ouverture des territoires occupés devant les médias et les observateurs et les délégations parlementaires internationales.

F.O.

Tunisie

Tunis exhorte Londres à ne plus déconseiller le pays à ses touristes

La Tunisie a indiqué avoir exhorté le Royaume-Uni à ne plus déconseiller le pays à ses ressortissants, assurant que «toutes les mesures de sécurité avaient été prises» un an après l'attentat de Sousse, lors duquel 30 Britanniques ont péri. Selon un communiqué du ministère tunisien des Affaires étrangères, le chef de la diplomatie, Khemaies Jhinaoui, s'est entretenu dimanche soir à Tunis avec Tobias Ellwood, haut diplomate britannique en charge de

l'Afrique du Nord. A cette occasion, «M. Jhinaoui (...) a appelé la partie britannique à revoir la décision de déconseiller à ses ressortissants les voyages en Tunisie», est-il précisé. D'après la même source, le ministre tunisien a «rappelé les mesures prises en matière de lutte antiterroriste et celles prises pour sécuriser les zones touristiques et garantir la sécurité des touristes». M. Ellwood participait dimanche à une cérémonie organisée à Port el Kantaoui,

près de Sousse (centre-est), afin de marquer le premier anniversaire de l'attentat revendiqué par le groupe Etat islamique (EI). Le 26 juin 2015, un Tunisien armé d'une kalachnikov avait débarqué sur la plage et dans l'hôtel Imperial Marhaba et ouvert le feu sur les estivants étrangers, faisant 38 morts, avant d'être abattu par la police. Après ce drame, le Royaume-Uni, particulièrement touché avec 30 ressortissants tués, avait recommandé à ses touristes de quitter la Tunisie

et déconseillé tout voyage «non essentiel» dans le pays. La désaffection des Britanniques, mais aussi des Français ou des Allemands – malgré l'absence d'avis comparable –, pèse lourdement sur le secteur touristique, qui représente en temps normal quelque 7% du PIB et 400 000 emplois. M. Ellwood a salué dimanche les «énormes progrès» en matière de sécurité réalisés par le pays depuis un an, sans toutefois se prononcer sur une modification du conseil

aux voyageurs. «Je parle au nom de tous les Britanniques : (ils) ont hâte (...) de revenir en vacances ici (...) Mais nous nous devons de rendre l'avis adéquat», a-t-il relevé. Interrogée, la ministre tunisienne du Tourisme, Selma Elloumi Rekkik, a de son côté dit espérer une bonne nouvelle sous peu. «Après le mois de ramadhan, il va y avoir une actualisation de ce conseil aux voyageurs. Espérons qu'elle soit positive», a-t-elle déclaré à l'AFP.

Kamel L./Agences



Proche-Orient

A Ghaza, Ban Ki-moon dénonce le blocus

■ Le patron de l'ONU Ban Ki-moon a qualifié hier le blocus israélien de Ghaza de punition collective alimentant l'escalade des violences, après l'annonce par Israël du maintien de ce blocus malgré un accord de normalisation avec la Turquie qui réclamait sa levée.

Le blocus terrestre, maritime et aérien imposé depuis 10 ans par Israël à la bande de Ghaza étouffe les habitants, détruit l'économie et entrave la reconstruction de la petite langue de terre côtière ravagée par trois offensives israéliennes depuis 2008, a lancé M. Ban lors de sa quatrième et dernière visite à Ghaza en tant que secrétaire général de l'ONU.

C'est une punition collective dont les responsables devraient rendre des comptes, a-t-il poursuivi, depuis l'une des dizaines d'écoles de l'ONU qui prennent en charge les réfugiés palestiniens, plus des trois-quarts de la population de la bande de Gaza.

Aujourd'hui, 70% des Gazaouis ont besoin d'une aide humanitaire. La moitié des jeunes ghazaouis n'ont pas ou peu de perspectives d'emploi ou d'horizon pour leurs espérances, a-t-il encore dénoncé.

Selon la Banque mondiale et l'ONU, le blocus maritime, terrestre et aérien a virtuellement tué toute exportation de Ghaza,

mené l'économie de la petite enclave coincée entre Egypte, Israël et Méditerranée au bord du gouffre. Il prive également de mouvement la grande majorité des 1,9 million de Palestiniens de Ghaza.

Mais pour Israël, ce blocus est nécessaire pour empêcher l'entrée de matériaux permettant aux groupes armés de produire leurs arsenaux artisanaux.

Cette situation ne peut pas perdurer, elle alimente la colère et le désespoir, elle augmente le danger d'une escalade des hostilités, a affirmé M. Ban alors que la veille, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu avait qualifié ce blocus d'intérêt sécuritaire de haute importance pour Israël, affirmant qu'il n'était pas prêt à le renégocier.

Ankara, dont la brouille avec Israël est née d'un assaut israélien meurtrier sur un navire turc tentant de briser le blocus de Ghaza, avait un temps affirmé conditionner la normalisation de ses relations avec Israël à la levée du blocus de Ghaza.

L'accord entre Israël et la Turquie comprendrait finalement



PH. > D. R.

la construction avec des fonds turcs d'une centrale électrique, d'une usine de dessalement et d'un hôpital à Ghaza.

M. Ban a rencontré à la mi-

journee M. Netanyahu à Jérusalem et s'entretenra en soirée avec le président palestinien Mahmoud Abbas à Ramallah, le siège de l'Autorité

palestinienne en Cisjordanie occupée. Les négociations de paix entre Israël et les Palestiniens sont dans l'impasse depuis avril 2014.



Points chauds

Pétition

Par Fouzia Mahmoudi

Depuis quelques jours fleurissent sur différents sites consacrés aux pétitions en lignes, des pétitions demandant la tenue d'un second référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Après une confortable victoire des partisans d'un divorce entre Grande-Bretagne et UE, ceux qui voulaient le maintien, ont du mal à accepter la situation, surtout après qu'une grande majorité des médias, de spécialistes et même de politiques ont assuré ces trois dernières années qu'une victoire des pro-Brexit était «impossible». Mais malgré le succès de ces pétitions, l'une d'entre elles ayant même obtenu plus de 3 millions de signatures, il n'y aura pas de deuxième référendum. Le ministre britannique des Affaires européennes David Lidington a exclu la tenue d'un deuxième vote sur le Brexit. Déclarant dans une interview parue hier : «Je ne pense pas que cela soit correct de répéter le référendum. En démocratie, il faut respecter les résultats des élections et s'y soumettre». Ce dernier a participé lundi à Varsovie à une rencontre de ministres des Affaires étrangères et hauts responsables de dix pays de l'UE organisée à l'initiative du chef de la diplomatie polonaise. Lidington a aussi souligné que «la participation au référendum a été très forte, plus de 72% des électeurs, soit plus qu'aux dernières élections parlementaires». Lundi, le chef du parti Droit et Justice (PiS, conservateur) au pouvoir en Pologne Jaroslaw Kaczynski a souhaité une deuxième consultation. «Notre conception, celle pour aujourd'hui, pas pour l'avenir, prévoit des efforts pour que le Royaume-Uni retourne dans l'Union, pour qu'il y ait un deuxième référendum. Une telle tendance existe au Royaume-Uni», a dit Jaroslaw Kaczynski. Interrogé sur la sortie de l'Écosse du Royaume-Uni, David Lidington a déclaré que l'éclatement du Royaume-Uni «serait une tragédie». «La sortie de l'Écosse pourrait avoir des conséquences économiques graves» et «son adhésion rapide à l'UE» n'est pas garantie. La Première ministre écossaise «se trompe» aussi en pensant que le Parlement écossais dispose d'un droit de veto sur le vote du 23 juin, a encore déclaré Lidington. La Première ministre écossaise et patronne du Parti nationaliste écossais (SNP) Nicola Sturgeon a suggéré que le Parlement écossais avait le droit de veto pour rejeter les résultats du référendum. Reste à savoir si ces batailles internes et celles se déroulant en ce moment au Parlement européen finiront effectivement par créer une fracture au sein du Royaume-Uni comme le prédisent les plus pessimistes des observateurs, ou si les Britanniques réussiront comme toujours à garder leur flegme et à gérer cette situation inédite et on ne peut plus complexe avec sang-froid et intelligence.

F. M.

Liban

L'armée ratisse des camps de réfugiés syriens après des attentats suicide

L'armée libanaise ratisse hier les camps de fortune où vivent des réfugiés syriens près d'un village chrétien, théâtre la veille de huit attentats suicide dans cette région limitrophe de la Syrie en guerre. Le ministre de l'Intérieur libanais Nouhad al-Machnoug toutefois estimé qu'il était plus probable que les kamikazes soient venus de Syrie, plutôt que des camps de réfugiés.

Il s'exprimait lors d'une visite au village d'Al-Qaa, situé dans la Bekaa à quelques kilomètres de la frontière syrienne, où huit kamikazes ont fait exploser leur ceinture d'explosifs lors de deux attaques, lundi à l'aube et dans la soirée, faisant au total cinq morts et 28 blessés. Nous craignons qu'il y ait d'autres terroristes, a indiqué à l'AFP Bachir Matar, le maire d'Al-Qaa.

Les unités de l'armée ratisent la zone à la recherche de suspects.

On n'a jamais eu aussi peur de toute notre vie, a confié à l'AFP Yola Saad, une habitante d'Al-Qaa contactée par téléphone. Les jeunes ont pris les armes pour garder leur quartier, personne ne sort sauf en cas de nécessité. Tout est fermé, à l'exception des magasins d'alimentation, a-t-elle ajouté. Tous les habitants restent chez eux, par peur de nouveaux attentats, les

jeunes patrouillent dans les rues avec leurs armes, a indiqué de son côté Danny Naous.

Al-Qaa est situé sur le principal axe routier reliant la ville syrienne de Qousseir à la Bekaa libanaise. Majoritairement chrétien, le village d'environ 3 000 habitants compte un quartier de musulmans sunnites et quelque 30 000 réfugiés syriens sont établis à sa périphérie.

L'armée a déployé des effectifs importants dans le secteur de Macharii al-Qaa, à la périphérie du village, menant des opérations dans les camps de réfugiés à la recherche d'armes et de suspects, a indiqué l'agence nationale libanaise Ani.

Le mode opératoire des attaques de lundi – kamikazes et attentats simultanés – est typique des organisations jihadistes très actives en Syrie, à l'instar du groupe État islamique (EI) et Al-Qaïda. Des chars de l'armée étaient déployés dans les rues d'Al-Qaa, où des habitants ont pris les armes pour se protéger, a constaté un photographe de l'AFP. Des femmes posaient en armes devant les photographes. Le Premier ministre Tammam Salam a toutefois invité, lors du Conseil des ministres, les civils à ne pas prendre les armes.

Le mouvement chiite libanais

Hezbollah, très présent dans la Bekaa et dont les hommes combattent aux côtés du régime syrien de Bachar al-Assad, a déployé ses hommes sur la route reliant Baalbeck à la région semi-désertique du Hermel au pour fouiller les véhicules, a indiqué à l'AFP un responsable de l'organisation.

A Baalbeck, les militaires ont également mené des opérations de ratisage dans des camps de réfugiés (...), interpellant 103 Syriens en situation irrégulière, selon un communiqué de l'armée.

Le Liban accueille plus de 1,1 million de réfugiés syriens, soit le quart de sa population. Par ailleurs, la mairie de la ville de Hermel, au nord-ouest d'Al-Qaa, a interdit de circulation pendant 72 heures les réfugiés syriens, selon un communiqué.

La zone frontalière a été le théâtre de multiples affrontements entre l'armée libanaise et des groupes jihadistes comme le Front Al-Nosra, la branche syrienne d'Al Qaïda, ou l'EI.

La tension a culminé en août 2014, lorsque les deux groupes jihadistes ont enlevé une trentaine de soldats et policiers libanais, à Aarsal, dans l'est du pays. 16 d'entre eux ont été libérés fin 2015 à l'issue de longues négociations menées par Beyrouth.



Veillées du ramadhan

Vibrant hommage rendu à Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria

■ *Devant un public nombreux, les chanteuses Nardjess, Latifa Benakkouche et Hassiba Abderraouf ont rendu lundi soir un vibrant hommage à deux grandes figures de la chanson algérienne : Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria.*

Par Abla Selles

Trois célèbres chanteuses dans le genre algérois, ont animé lundi soir à Alger un concert dédié aux œuvres immortelles de Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria, devant un public nombreux, exclusivement féminin. Dans une ambiance festive à la salle El Mugar, les chanteuses Nardjess, Latifa Benakkouche et Hassiba Abderraouf ont revisité le répertoire de Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria en rendant hommage à ces deux femmes qui ont beaucoup donné à la musique algérienne. Les voix cristallines de Nardjess, Latifa Benakkouche et Hassiba Abderraouf, ont brillamment porté celles de leurs aînées, reprenant successivement quelques-unes des chansons des riches répertoires des deux cantatrices à l'honneur qui ont marqué le patrimoine musical algérien.

Nardjess, première à fouler la scène, a séduit le public avec une voix, à la tessiture large, puissante et bien travaillée, interprétant entre autres titres «*Men Hwa Rouhi ou Rahti*», «*Mel Hbib Malou*» et «*Ya Qalbi Khelli El Hal*», incitant de nombreuses femmes au déhanchement.

Devant un public déjà euphorique, Latifa Benakkouche a pris le relais, annonçant à l'assistance qu'outre les chansons de



Meriem Fekkaï et Fadhéla Dziria, elle allait également entonner quelques-unes des pièces à succès de Boudjemâa El Ankis, El Hachemi Guerrouabi et Amar Ezzahi.

Dans une atmosphère de fête, Latifa Benakkouche, dotée d'un timbre vocal limpide et percutant rappelant celui de Meriem Fekkaï, a galvanisé l'assistance, l'invitant à reprendre les refrains en chœur et vivre pleinement

ces moments de bonheur.

Répondant à leurs demandes, Hassiba Abderraouf a interprété entre autres titres des artistes honorées, «*Mal Hbib Malou*», «*Rachiq El Qad*» et «*El Qalb Bat Sali*» avant de reprendre quelques chansons de Seloua, une autre grande chanteuse algérienne que le public «*souhaite vivement revoir*».

Les textes des différentes

pièces interprétées, écrits par de grands poètes évoquent entre autres, dans la métaphore et une poésie allusive, l'amour, la patrie, la douleur sentimentale, l'exil, la pudeur, le voyage, les rapports humains, la confiance, le retour et la beauté de l'Algérie.

Le public, survolté, savourant chaque instant du concert dans la délectation, a pleinement vécu cette soirée thématique, dédiée à deux grandes figures de la

chanson algérienne.

La «singularité» de ces deux «femmes exceptionnelles», leur «attachement à ce genre de chanson», la «beauté mélodique des pièces» et la «densité des textes» ont été rappelés par des spectatrices à l'issue de la soirée.

D'autres grandes figures de la chanson algérienne, disparues ou encore en vie, seront également honorées durant le mois de ramadhan 2016.

A.S.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Jusqu'à la fin du mois de juillet :
Exposition de peinture «25e anniversaire du décès de Mohammed Khadda».

Musée d'art moderne et contemporain d'Alger (Rue Larbi-Ben-M'hidi, Alger)

Jusqu'à la fin du mois de juin :
Exposition «Genèse II, une collection qui s'agrandit» avec des œuvres de Issiakhem, Khadda, Chegrane, Mokrani, etc.

Cirque national d'Algérie Cirque Amar (Chapiteau à Place Ardis, Pins Maritimes, Alger)

Jusqu'au 30 juillet :
Spectacles du cirque Il Florelegio. Horaires : Du dimanche au jeudi, à 18h30, vendredi et samedi à 15h et à 18h30.

Dar Abdelatif
Jusqu'au 1er juillet à partir de 22:30 :
Soirées artistiques à l'occasion du mois de ramadhan

30 juin :
Soirée musicale animée par le groupe Imzad

1er juillet :
Le public est invité à Lemma Becharia

La Salle Ahmed Bey de Constantine

30 juin à partir de 22:30 :
Variété musicale avec les groupes Dar El Bahri, El Ouesfane et l'artiste Kamel El Galmi

1er juillet à partir de 22:30 :
Zine Eddine Bouchala, le groupe Ichrak Bouna et latroupe Elrihane anime la soirée des constantinois

02 juillet à partir de 22:30 :
Soirées algérienne animée par les associations culturelles Merid Aissawa, Balabel El Andalous et El Hadhra El Aissawia

Salle Ibn-Zeydoun de Riadh El Feth

30 juin à 22h30 :
Nassima Chabane animera une soirée musicale et de chant en hommage à l'un des maîtres de la musique andalouse, cheikh Dahmane Benachour.

Port Boudis (Jijel)
Du 27 au 30 juin à partir de 22h :
Journées du monologue et de l'humour.

Galerie Sirius (Télemly, Alger)
Jusqu'au 3 juillet :
Exposition «Quatorque» des artistes Karim Sergoua, Abdelkader Belkhorissat, Valentina Ghanem et Rachid Djemaï.

Espace culturel Mentouri (5, rue Bachir-Mentouri, Alger-Centre)
Mardi 28 juin :

A l'occasion de la Journée nationale de l'artiste une exposition de différents arts, arts plastiques, tenues traditionnelles, livres et objets d'art est ouverte au public.

Ensemble féminin de musique andalouse

Une soirée riche en rythmes

L'Ensemble national féminin de musique andalouse a donné lundi soir un concert au Théâtre national algérien Mahieddine-Bachtarzi (TNA, Alger) dans le cadre du programme artistique initié par cet établissement à l'occasion du mois du ramadhan. Composé de 24 musiciennes et chanteuses, représentant les trois écoles de la musique classique algérienne (Alger, Tlemcen et Constantine), cet ensemble musical, créé en 2015, a proposé un programme varié puisé dans le riche répertoire andalou à travers ses trois variantes: Gharnati, Malouf et Sanaa, ainsi que ses dérivés.

Dirigé par l'artiste Naguib Kateb, l'orchestre féminin a revisité, en chœur ou en solo, avec une maîtrise parfaite des instruments et une précision dans le chant, de célèbres pièces du patrimoine musical andalou.

La première partie de la soirée a été consacrée au répertoire musical d'Alger «Sanaa», avant de laisser place, lors de la deuxième partie, aux autres variantes, ainsi qu'au «Madih», chant religieux dont les textes sont extraits de la poésie soufie.

«Ya aâchak», «Kam min jahil atta», «Achraqa ennour» et bien d'autres titres ont été interprétés par l'Ensemble, créant une ambiance empreinte de spiritualité.

L'Ensemble féminin de musique andalouse fait partie de l'Ensemble national de musique andalouse, qui réunit les trois orchestres régionaux de musique andalouse (Alger, Constantine et Tlemcen).

Composé des meilleures musiciennes et chanteuses qui ont brillé dans les différentes associations, notamment «Kordoba» d'Alger, «Les amis de Cheikh Sadek El Bedjaoui» de

Béjaïa et «Fen Oua nachat» de Mostaganem, l'orchestre a déjà accompagné de grands interprètes de la musique andalouse comme Lamia Madini, entre autres. En 2015, l'Ensemble féminin a participé au Festival national de musique andalouse et récemment à l'édition 2016 du Festival international de musique andalouse et des musiques anciennes.

L.B.

Décès

L'acteur italien Bud Spencer n'est plus

L'ACTEUR italien Bud Spencer est décédé lundi à Rome à l'âge de 86 ans, a annoncé sa famille. «Nous avons la grande tristesse de vous annoncer que Bud s'est envolé pour son dernier voyage», a écrit lundi soir sur son compte Twitter la famille Pedersoli, le vrai nom de l'acteur né à Naples le 31 octobre 1929.

Connu pour ses duos au cinéma avec Terence Hill, Bud Spencer, Carlo Pedersoli pour l'état civil, est décédé dans un hôpital romain, selon le quotidien *La Repubblica*. Avec l'acteur Terence Hill, de son vrai nom Mario Girotti, il avait tourné seize films, des western spaghetti dans lesquels leur duo comique faisait mouche. Avec «*On l'appelle Trinita*» (1970), le duo obtient un net succès public qui ne se démentira plus, Bud Spencer jouant le géant au cœur d'or, le cow-boy aventurier défenseur de la veuve et de l'orphelin, qui frappe dur mais toujours avec le sourire. A l'annonce de son décès, de nombreux hommages lui ont été rendus en Italie sur les réseaux sociaux, en premier lieu par le Premier ministre Matteo Renzi, qui a twitté: «*Ciao Bud Spencer, nous t'avons tous tellement aimé*».

Le ministre italien de la Culture Dario Franceschini a salué quant à lui «un grand interprète de notre cinéma, qui au cours de sa longue carrière a réussi à divertir des générations entières et à conquérir son public avec un grand professionnalisme». «RIP Bud Spencer... Mon cœur est avec ta famille», a écrit l'acteur néo-zélandais Russell Crowe sur twitter.

R.I.

Coup-franc direct

Experts en la matière !

Par Mahfoud M.

Le nouveau sélectionneur national, le Serbe Rajevac, n'est pas encore officiellement installé que des piques fusent déjà de partout. Il est sévèrement critiqué, plutôt le choix de la FAF de l'avoir engagé. Ainsi, beaucoup de reproches lui sont faits, comme le fait qu'il ne parle pas la langue de Molière ou le pourquoi de son long chômage (il est resté quatre ans sans travailler). Décidément, nous sommes passés experts en la matière et les critiques vont bon train, fussent-elles non objectives, puisque le plus important pour eux est de parler pour parler et critiquer. Comment peut-on juger un coach qui n'a pas encore commencé son travail et pourquoi cette animosité vis-à-vis d'un technicien qui vient avec la volonté de bien faire ? Pourquoi voudrait-on absolument qu'il parle français, alors que le football est connu pour être une langue internationale et que cela ne devrait pas poser de problème ? Ces «illuminés» oublient de parler de son CV riche, avec une finale en CAN avec le Ghana et un quart de finale au Mondial avec les Black Stars. En tout cas, l'entraîneur serbe ne devra pas prêter attention à toutes ces critiques mais plutôt se concentrer sur son travail pour espérer mettre en place une équipe capable d'étaler toute sa classe. **M. M.**

Eliminatoires AfroBasket U18 (Zone 1) La FABB donne le programme du tournoi d'Alger

LA FÉDÉRATION algérienne de basket-ball (FABB) a dévoilé lundi le programme du tournoi de qualification pour le Championnat d'Afrique des nations des moins de 18 ans (U18), prévu à Alger du 28 au 30 juin, avec la participation de l'Algérie et du Maroc. Après le forfait de dernière minute de la Libye, le billet qualificatif à la phase finale de l'AfroBasket U18 garçons, prévu du 22 au 31 juillet à Kigali au Rwanda, se jouera entre les sélections algérienne et marocaine en aller-retour à la salle Harcha-Hacène (Alger). Le premier match se déroulera mardi (28 juin) à partir de 23h00, alors que la deuxième confrontation aura lieu jeudi (30 juin) à la même heure. En prévision de sa participation à ce tournoi, la sélection algérienne, dirigée par l'ancien international, Fardjallah Harouni, a pris part du 21 au 25 juin au tournoi de l'amitié à Monastir (Tunisie), qui a vu la participation des sélections tunisiennes U18 et U20, ainsi que d'une sélection régionale française. La Tunisie, qui fait partie de la Zone 1 de la FIBA-Afrique, est directement qualifiée à la phase finale, grâce à la troisième place obtenue lors du dernier AfroBasket U18.

Championnats d'Afrique d'athlétisme 2016

De bonnes performances enregistrées à Durban

LES 20^{es} Championnats d'Afrique d'athlétisme qui ont pris fin, dimanche à Durban en Afrique du Sud, ont été marqués par la réalisation de 12 records des championnats, un record d'Afrique (20 km marche dames) et une meilleure performance mondiale (MPM) au 10.000m féminin, tandis qu'une trentaine d'athlètes ont réalisé les minima olympiques. La meilleure performance mondiale (MPM) était l'œuvre de la Kényane Alice Aprot, auteur de 30 min 26 sec 94/100 au 10.000m. Aprot a amélioré de près de 30 secondes la précédente MPM de l'Éthiopienne Netsanet Gudeta (30:56.26 le 13 mai). Au total, 22 pays ont placé au moins un athlète sur l'une des trois marches du podium, sur l'ensemble des nations présentes. Avec un total de 33 médailles (16 en or, 9 en argent, 8 en bronze), l'Afrique du Sud, pays hôte de la compétition, a survolé les épreuves grâce notamment à sa vedette Caster Semenya qui a été la «reine» de ces championnats, remportant à elle seule trois titres au 800m, au 1500m et au relais 4X400m. Loin derrière la nation Arc-en-ciel, le Kenya, avec 24 médailles (8 en or, 8 en argent, 8 en bronze) occupe la seconde marche du podium. Pour avoir bouclé les 10 000m en 30:26.94, Alice Aprot a réalisé la meilleure performan-

ce mondiale de l'année de la spécialité. La Kényane a fait mieux que l'Éthiopienne Netsanet Gudeta (30:56.26). Le Nigeria, avec 16 médailles (4 en or, 5 en argent, 7 en bronze), complète le podium. La Côte d'Ivoire échoue au pied du podium avec 6 breloques (3 en or, 1 en argent, 2 en bronze) grâce à ses sprinteurs Ben Youssef Meité (100m hommes), Murielle Houré (100m dames) et Marie Josee Ta Lou (200m dames). Alors que l'Afrique du Sud a remporté la 20^e édition des Championnats d'Afrique d'athlétisme.

L'ATTAQUANT de l'USM Alger, Mohamed Seguer, a paraphé lundi un contrat de deux ans au profit du MC Alger, a-t-on appris auprès de la direction du Doyen des clubs algériens. «Je vous confirme que Seguer sera avec nous pour les deux prochaines saisons. Il a signé son contrat et il sera présenté à la presse durant la soirée», a indiqué le responsable du MCA, Omar Ghrib. Seguer (31 ans) a cumulé une large expérience en évoluant au MC Saida (2006-2008), à l'ES Sétif (2008-2009), à la JS Kabylie (2009-2010), à l'ASO Chlef (2010-2012) et enfin à l'USMA (2012-2016). C'est la neuvième recrue estivale mouloudéenne après Zahir Zerdab, Zidane Mebarakou (MO Béjaïa), Brahim Boudebouda (USM Alger), Hicham Nekkache (CR Belouizdad), Antar Djemaoui (ASM Oran), Hadj Bougueche

Disqualification de l'ES Sétif de la Ligue des champions Hamar ne compte pas se laisser faire

■ Le président de l'Entente de Sétif, Hassan Hamar, ne compte pas se laisser faire après la lourde sanction qui s'est abattue sur son équipe et sa disqualification de la Ligue des champions d'Afrique suite aux malheureux incidents provoqués par des pseudo-supporteurs vers la fin de la rencontre comptant pour la première journée de la compétition africaine face aux Sud-africains de Mamelodi Sundowns.

Par Mahfoud M.

Il faut rappeler que des fans furieux après la défaite face à la formation sud-africaine ont envahi le terrain, pendant que d'autres lançaient toutes sortes de projectiles.

Ainsi, le patron de l'Entente a affirmé qu'un recours sera fait auprès de la Confédération africaine de football (CAF) puis devant le Tribunal arbitral du sport (TAS) contre d'éventuelles sanctions «injustes» qui pourraient être décidées le 3 juillet prochain lors de la réunion de la commission de discipline de la CAF en complément de la disqualification de l'ESS de la Ligue des champions d'Afrique. Hamar a assuré qu'il se rendra au Caire (Égypte) en compagnie de l'avocat et du directeur technique du club pour défendre le dossier de sa formation. Assurant ne faire aucune promesse aux supporters, Hamar a soutenu qu'il fera «ce déplacement non seulement pour alléger les sanctions mais pour répondre à tous les points



Hamar veut aller jusqu'au bout

contenus dans la décision d'élimination» prise suite aux incidents ayant émaillé au stade 8-Mai 1945 la fin du match contre le sud-africain Mamelodi Sundowns. Hamar a qualifié en outre de «qualitatifs» les recrutements effectués durant cet été. A une question sur l'éventuel départ de Dagoulou et Amada, il

a indiqué qu'un seul de ces deux joueurs pourra quitter le club après l'accord de l'entraîneur. «L'équipe de l'Entente est déterminée à relever le défi et dépasser cette crise», a ajouté Hamar à la fin de la conférence de presse, affirmant que l'ESS jouera toujours pour les titres.

M. M.

Préparation de l'équipe nationale olympique (JO-2016) Ait Athmane reste confiant

Le milieu international olympique du Sporting Gijon (Liga espagnole), Rachid Ait Athmane, a salué l'ambiance régnant au sein de la sélection des moins de 23 ans (U-23) de football, en stage à Tijkda depuis le 9 juin en vue des jeux olympiques JO-2016 de Rio (5-21 août). «J'ai trouvé une très bonne ambiance surtout avec le ramadhan qui est là. En fait, je ne suis pas nouveau dans le groupe. J'étais déjà venu une semaine. J'ai découvert un super groupe et j'ai été très bien accueilli», a indiqué Ait Athmane dans un entretien accordé au site officiel de la Fédération algérienne de football (FAF). Les joueurs du sélectionneur suisse Pierre-André Schurmann effectueront un deuxième rassemblement à Alger au cours duquel ils disputeront deux matchs amicaux contre l'Irak, concerné aussi par les JO, les 13 et 17 juillet. Les coéquipiers de Mohamed Benkhemassa se rendront le 19 du

même mois en Suisse où ils joueront deux autres rencontres amicales face à des adversaires à désigner. Aux JO-2016, l'Algérie affrontera l'Argentine, le Portugal et le Honduras pour le compte du groupe D. «L'Argentine a toujours eu de très bons jeunes joueurs. En plus, ils seront presque chez eux au Brésil, c'est dans leur continent. Ça va être très difficile. Le Portugal, c'est beaucoup de talent, et donc ça sera très difficile pour nous. Concernant le Honduras, je connais un peu moins. Je n'ai pas d'informations sur leur niveau. Après, je pense qu'on a les moyens de les battre si on joue notre football», a-t-il ajouté. Ait Athmane (23 ans), formé au RC Lens (Ligue 2/France), devait participer avec les Olympiques à la dernière phase du championnat d'Afrique des nations CAN-2015 disputé au Sénégal mais il avait été retenu par son club.

MC Alger

Seguer s'engage pour deux ans



(USM Harrach), Zakaria Mansouri (à titre de prêt du Paradou AC) et le gardien de but Kheireddine Boussouf (NA Hussein Dey). Le club a aussi récupéré son portier international olympique, Farid Chaâl, prêté la saison

passée à l'USM Harrach. Le milieu de terrain Amir Karaoui, dernier joueur du MCA à ne pas encore avoir renouvelé son bail, sera ce soir à Alger pour finaliser. «C'est OK pour Karaoui qui va signer son contrat avec nous en soirée», assure Ghrib. Le Mouloudia d'Alger a entamé vendredi un stage de dix jours dans la ville frontalière d'Ain Draham (Tunisie), trois jours après avoir repris l'entraînement en vue de l'exercice footballistique 2016-2017. Le MCA, dirigé par son nouvel entraîneur Djamel Menad, effectuera un second stage à l'étranger durant l'intersaison, plus précisément dans la ville polonaise de Wisla (9-25 juillet), avant de retourner encore en Tunisie durant le mois d'août. Le club phare de la capitale participera la saison prochaine à la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF).

Béjaïa

Deux noyades depuis le début du ramadhan

LES PLONGEURS de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa ont repêché deux corps durant ce mois de ramadhan. «La première victime nommée T.O. Chifamba, âgée de 23 ans, ressortissant zimbabwéen, étudiant à Constantine, a été repêchée dimanche dernier», souligne la Protection civile dans un communiqué de presse. La victime est partie en groupe (une soixantaine), se baigner à la plage de Boulimat avant de se noyer. «Elle a été repêchée inconsciente par nos secours à 12h23, mais a rendu l'âme après des tentatives répétées de réanimation puis évacuée par ambulance vers le CHU de Béjaïa», ajoute la même source. Une deuxième victime a été repêchée le demain. Il s'agit de H. Djahid, âgé de 24 ans, issu de la commune de Béni M'likèche, daïra de Tazmalt. «L'alerte de la disparition de la victime a été donnée dimanche dernier à 16h25, à

la plage non surveillée, dite Tizouyar dans la commune de Béni K'sila, daïra d'Adekar», souligne-t-on.

«Les recherches ont immédiatement été déclenchées et 19h05 puis ont été reprises le lendemain à 06h00. Le corps, sans vie, de la victime a été repêché aux alentours du lieu de sa disparition, à 11h05», précise-t-on. Le corps de la victime a été évacué vers le CHU de Béjaïa. Pour rappel, 34 plages sont surveillées cette année. «Ces dernières ont accueilli, du 1^{er} au 26 juin, environ 189 000 estivants», poursuit-on dans le communiqué. «Nous avons effectué 170 interventions sur ces plages, sauvant d'une noyade certaine 6 personnes et soignant 163 personnes sur place». «Notre dispositif de surveillance des plages a été installé le 1^{er} juin», précise le communiqué de la Protection civile de la wilaya de Béjaïa.

H.C.

Jijel

Près de 3 000 spectateurs à la 1^{re} soirée du monologue

ENTRE 2 500 à 3 000 personnes ont assisté lundi soir, au port de pêche et de plaisance de Boudis (Jijel), à la première soirée du monologue, animée par le comédien Salim Medjahed dit «Allek», dans le cadre du programme d'animation du mois de ramadhan. Attendu depuis plusieurs jours, ce spectacle consacré au monologue et au rire a fait, d'entrée de jeu, le plein dans l'espace portuaire mobilisé pour la circonstance à l'animation culturelle et artistique durant ce mois sacré, à l'initiative conjointe de la direction de wilaya de la culture et de la maison de la culture Omar-Oussedik. Le spectacle en plein air dopé par des conditions météo idéales, ajouté à la bonne organisation tant technique que matérielle et sécuritaire a été une réussite, de l'avis de nombreux spectateurs approchés par l'APS. Salim Medjahed a présenté un cocktail de ses sketches, «zigzaguant» entre l'ironie et l'autodérision dans un jeu très espiègle pour évoquer des scènes de vie quotidienne et l'état de jeûneurs devant une assistance qui se tortait de rire. Ce premier jour a été également marqué par le passage de l'illusionniste milevien lmed Cheraier qui a présenté quelques tours à la grande joie des familles et de leur progéniture. Ce festival, qui se poursuivra jusqu'au 30 juin et animé par Chemchem Derradji un comé-

dien du terroir jijelien, verra le passage sur scène de plusieurs artistes dont Fouzi Nacéri de Bordj Bou-Arréridj, Zaimen Mehtar et Farid Merimeche de Jijel, Tahar Sefir de Biskra, et du Bougiote Fodil Assoul connu sous le sobriquet Zalamit (allumette), pour dérider le public en ces soirées de ramadhan. Plusieurs concerts de chants chaabi ont été donnés depuis le début du mois de ramadhan dans cette enceinte portuaire, attirant un public mélomane et surtout des estivants en séjour dans la région dans le cadre de la saison estivale.

Hania T.

Tlemcen

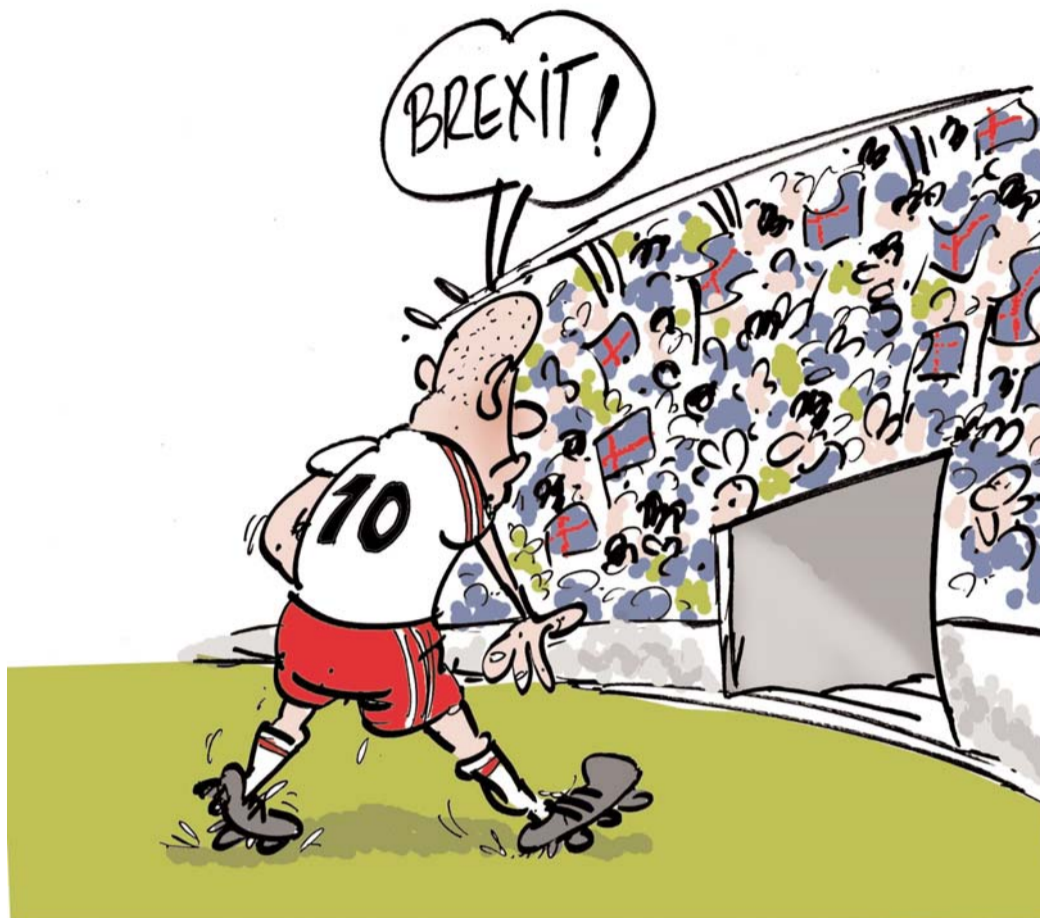
Saisie de 155 kg de kif traité et cinq personnes arrêtées

UNE QUANTITÉ de 155 kg de kif traité a été saisie et cinq individus ont été arrêtés par la brigade divisionnaire des douanes d'El Aricha (Tlemcen) en collaboration avec les services de la Gendarmerie nationale, a-t-on appris hier du groupement territorial de la Gendarmerie nationale. L'opération s'est déroulée la semaine dernière à un barrage de contrôle dressé sur la RN 22 reliant Tlemcen à El Aricha, où deux véhicules, l'un transportant la marchandise prohibée et l'autre devant ouvrir la voie et

sécuriser la route, ont été interceptés, selon la même source. L'opération s'est soldée par l'arrestation de trois personnes se trouvant à bord des véhicules et la saisie de la drogue. L'enquête diligentée par les services de la gendarmerie a révélé que la marchandise allait être acheminée jusqu'à Ghardaïa. Après élargissement de leur compétence, les gendarmes ont arrêté deux autres personnes dans cette ville du sud du pays. L'enquête est toujours en cours, a-t-on ajouté de même source.

APS

Foot / Euro-2016 L'Angleterre éliminée



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou

Arrestation des auteurs de l'assassinat d'un gardien de parking

■ La sûreté de la wilaya de Tizi Ouzou a annoncé, hier, l'arrestation des auteurs présumés de l'assassinat d'un jeune gardien de parking, perpétré dans la soirée de jeudi dernier au niveau d'un quartier du boulevard Krim Belkacem de la Nouvelle Ville de Tizi Ouzou.

Par Hamid M.

La même source précise que «suite à l'assassinat dans la nuit du 23 au 24 juin, à la Nouvelle-Ville de Tizi-Ouzou, du jeune K.M, âgé de 42 ans, et l'arrestation dans les heures qui ont suivi les faits des auteurs qui étaient en possession d'un arsenal d'armes blanches composé de sabres, poignards, machette, barres de fer, bombe lacrymogène et autres objets hétéroclites, les forces de police de la Brigade criminelle relevant du SW.PJ -

Sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou, ont instruit une procédure judiciaire à leur rencontre». Cela a conduit à l'interpellation de «9 individus impliqués, âgés de 19 à 38 ans, demeurant tous à Tizi-Ouzou». Présentés, avant-hier, devant le parquet de Tizi-Ouzou pour association de malfaiteurs en vue de la commission de délits, assassinat, et coups et blessures volontaires avec usage d'armes blanches, ils ont été placés en détention préventive.

... Et d'un commerçant pour tentative d'attentat à la pudeur sur mineure

Agissant sur la base d'une plainte émanant d'une mère de

famille demeurant à la Nouvelle-Ville de Tizi-Ouzou, dont la fille mineure a été victime d'une tentative d'attentat à la pudeur, les éléments de la brigade de protection de l'enfance relevant de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou ont procédé à l'arrestation de l'auteur, un commerçant tenant une librairie au niveau de c i t é 2 000 logements. C'est ce que la cellule de communication du même corps de sécurité a annoncé hier dans un communiqué. Présenté en fin de semaine écoulée devant le parquet, il a été placé sous mandat de dépôt pour tentative d'attentat à la pudeur.

H. M.

Accidents de la route

1 520 morts durant les cinq premiers mois

1 520 PERSONNES ont trouvé la mort et 17 349 autres ont été blessées dans 11 663 accidents de la route enregistrés au niveau national durant les cinq premiers mois de l'année en cours, a indiqué hier un bilan du Centre national de prévention et de sécurité routières (Cnpsr). Par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre de décès a baissé de 151 morts tout comme le nombre de blessés (-5 025) et le nombre d'accidents (-2 718). Le directeur du Cnpsr, Ahmed Nait El-Hocine, avait indiqué dans une déclaration à l'APS que les accidents de la route font chaque année pas moins de 4 000 morts et des dizaines de milliers de blessés, outre des pertes économiques estimées à des dizaines de milliards. Soulignant que les pertes humaines dues aux accidents de la route ont atteint un taux «inacceptable», le même responsable avait rappelé que ces accidents font en moyenne 12 morts et 160 blessés par jour. Pour ce qui est des causes, M. Nait El-Hocine a évoqué notamment le facteur humain et l'état des routes et des véhicules.

D. N.